



# UNE BELLE HISTOIRE D'AMOUR E3

Nicola Ciccone promet de reprendre le rendez-vous inachevé du Festival d'été

# LE SOLEIL

Le dos de l'EXTRA C'EST PAYANT avec l'EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2000

www.lesoleil.com

UNIVERSITÉ LAVAL

## 200 futures profs sèchent l'examen

### Les étudiantes en ont contre la mauvaise qualité d'un cours

MICHÈLE LAFERRIÈRE  
MLaferriere@lesoleil.com

■ SAINTE-FOY — Plus de 200 étudiantes en enseignement ont séché un examen valant 40% de leur note finale, hier midi, à l'Université Laval, pour protester contre la mauvaise qualité du cours «Fondements de l'intervention pédagogique».

Réunies dans un amphithéâtre du pavillon Vachon, les futures enseignantes étaient bien décidées à inscrire un gros «X» sur leur copie, comme l'avaient fait 14 courageuses, le matin. Celles qui auraient été tentées de passer l'examen malgré le mot d'ordre de l'association étudiante n'ont pas eu à se détacher de la masse : devant l'annonce du boycott, le professeur Richard Côté a tout simplement décidé de ne pas distribuer l'examen. Les représentants de l'association étudiante se sont engagés à négocier avec lui.

«On a montré qu'on exigeait une formation de qualité dans tous nos cours», a lancé Jonathan Boivin, le président d'une association qui compte 95,5% de femmes.

Les étudiantes au bac en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire reprochent à Richard Côté de livrer sa matière sur Internet; d'utiliser un livre écrit par lui datant de 1987; de les avoir mal préparées à l'examen; et de répondre de façon ambiguë à leurs questions. «Avec lui, on a un bel exemple de ce qu'il ne faudra pas faire quand on sera nous-mêmes professeurs», a résumé Jonathan Boivin.

L'étudiante Cindy Raymond fulminait. «Son livre parle d'objectifs d'apprentissage, quand aujourd'hui il est question de compétences transversales, rageait-elle. On le lit et on ne comprend rien. Il n'y a pas d'exemples concrets, juste de la théorie. On nous apprend qu'il faut s'actualiser; lui ne le fait même pas!» En outre, pas moyen de savoir si l'examen d'hier était objectif ou à développement.

Jonathan Boivin convient que le boycott de l'examen est une «mesure extrême». Mais selon lui, la situation dure depuis 10 ans. «Évaluation du cours après évaluation du cours, rien ne change», dit-il.



Cindy Raymond, une étudiante frustrée, et Jonathan Boivin de l'association étudiante, veulent des cours de qualité.

En refusant de passer l'examen, les étudiantes s'exposent théoriquement à un échec de leur cours. Et sans ce cours, pas de stage à l'automne 2001, donc retard d'un an dans leurs études. Mais Serge Talbot, le vice-doyen aux études de premier cycle, affirme qu'elles ne «couleront» pas. «Ça n'aurait pas de sens, soutient-il. Il va falloir trouver un terrain d'entente.» Peut-être reprendront-elles l'examen, «en attendant que le professeur leur donne les explications qu'elles demandent». Richard

Voir PROFS en A 2 >

## Soirée de lancement



La traînée lumineuse de la navette «Endeavour», a été captée par le photographe Doug Murray, à partir du Rocket Garden, au centre spatial Kennedy.

## Marc Garneau aux premières loges pour sa troisième mission

MARIE TISON  
Presse canadienne

■ CAP CANAVERAL, Floride — La navette Endeavour a décollé dans un éclat de lumière à 22 h 06, hier, illuminant le ciel d'une belle soirée d'automne au Centre spatial Kennedy, en Floride.

Une colonne de feu, des grondements, une véritable pétarade et de profondes vibrations ont caractérisé le lancement.

L'astronaute québécois Marc Garneau a ainsi commencé avec éclat sa troisième mission spatiale. En fait, M. Garneau s'est trouvé aux premières loges du spectacle puisque qu'il était dans la cabine de pilotage. En tant qu'ingénieur de bord, il devait voir à ce que tout se passe comme prévu et être prêt à intervenir en cas de pépin. C'est

la première fois qu'il jouait ce rôle.

Rencontré quelques minutes après le décollage, un autre astronaute canadien, Bob Thirsk, a insisté sur le professionnalisme de M. Garneau, mais il a déclaré que cela ne l'empêchera pas de profiter du moment.

«Dans la cabine de pilotage, il y a 10 fenêtres, a-t-il raconté. Il regardera sa liste de tâches, mais je suis certain qu'il lèvera les yeux de temps en temps pour regarder à l'extérieur.» Au cours de la journée hier, la NASA



Marc Garneau

a rapidement réglé un petit problème technique qui aurait pu empêcher le lancement de la navette spatiale Endeavour.

Voir SOIRÉE en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ Une nouvelle étoile Page A 12

AUJOURD'HUI

### Sports

Presque sur le dos. Mélanie Turgeon a obtenu la septième place en descente féminine à Lake Louise, non sans être inquiétée par son dos. Encore un peu, et la skieuse de Beauport était forcée de rater le départ. Page E 37

### Arts

Un autre vieux lion disparaît. Le comédien Lionel Villeneuve, qui avait entre autres créé un remarquable Léopold dans *À toi pour toujours, ta Marie-Lou*, est décédé hier des suites de problèmes cardio-respiratoires. Page E 10

### Québec/Canada

Voyage annulé. Lucien Bouchard n'ira pas au Mexique. Le fédéral l'empêcherait d'assister à la cérémonie de passation des pouvoirs du nouveau président Vincente Fox. Page A 9



### LA MÉTÉO



Maximum -2, minimum -9 Nuageux, quelques flocons. Demain, variable. Détails p. E 19

## STCUQ Grève suspendue

Diane Lemieux propose une trêve... et le syndicat l'accepte

JEAN-MARC SALVET  
ET ROBERT FLEURY  
JMSalvet@lesoleil.com  
RFleury@lesoleil.com



Diane Lemieux

QUÉBEC — L'appel lancé par la ministre québécoise du Travail a été entendu. Les employés d'entretien de la STCUQ acceptent la trêve de deux semaines et ils devraient reprendre le travail de façon normale au cours des prochaines heures, sitôt que la recommandation de l'exécutif syndical aura été acceptée par les travailleurs.

«Nous avons eu un conseil syndical et l'exécutif recommande aux membres d'accepter», dit Serge Lemelin, président du syndicat. Un premier groupe d'employés a ainsi été rencontré hier soir et un second le sera ce matin.

Diane Lemieux avait mis tout son poids politique dans la balance pour

éviter que les autobus ne désertent les circuits de la STCUQ demain et dimanche. La ministre avait demandé au syndicat des employés d'entretien de la STCUQ qu'il mette fin à la grève jusqu'au 13 décembre.

Voir GRÈVE en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ «Arrogance» de la STCUQ Page A 3

QUÉBEC,  
104<sup>e</sup> ANNÉE, N° 331  
FLORIDE, 1,75 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 87¢  
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 2765700075

# GRÈVE

## Offre de service

Suite de la Une

Quant à la STCUQ, la ministre a demandé qu'elle prenne « toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les gens puissent avoir accès à un service de transport en commun durant cette période », un vœu qui semblait en bonne voie d'être réalisé hier soir quand la STCUQ a appris la recommandation positive de l'exécutif syndical.

« C'est ce qu'on souhaitait. On planifie déjà l'offre de service. Pour vendredi toutefois (aujourd'hui), c'est l'offre de novembre (la même que depuis le début de la grève) qui se continue. Pour faire connaître notre service de samedi, nous allons convoquer la presse demain (aujourd'hui) à midi. Nous attendons la réponse officielle du syndicat », dit sa porte-parole, Catherine Lessard, visiblement soulagée.

La journée avait plutôt mal commencé. Vers 14 h 30, les deux parties s'étaient quittées sans qu'aucune entente n'intervienne devant le Conseil des services essentiels pour le rétablissement d'un service minimal.

Il était devenu évident que le gouvernement ne laisserait plus le conflit s'étirer indéfiniment et la demande de la ministre Diane Lemieux prenait un peu l'allure d'un appel de la dernière chance. La veille, le premier ministre Lucien Bouchard avait lui-même laissé entendre que le conseil des ministres pourrait avoir recours à une loi spéciale pour forcer le retour au travail des employés en grève.

« S'ils ne répondent pas à l'appel à la trêve, ils prennent des risques », avait confirmé M<sup>me</sup> Lemieux.

La ministre souhaite que la direction et le syndicat suspendent tous leurs moyens de pression dès midi. Le retour au travail devrait se faire à la normale en après-midi.

Diane Lemieux a demandé à tous les employés et cadres de la STCUQ de mettre de côté leurs « frustrations » pour que la trêve « ait un sens », bref pour que ces deux semaines permettent la résolution du conflit.

Hier soir, le négociateur syndical Richard Fortin avait communiqué avec la conciliatrice du ministère du Travail pour déterminer un calendrier de rencontres.

« Nous allons débiter des négociations intensives dès lundi », a-t-il dit.

## Le maire de Toronto avoue des années d'adultère

■ TORONTO — Le maire de Toronto, Mel Lastman, a avoué hier avoir eu une liaison durant plusieurs années avec une femme mariée, dans les années 50 et 60. Deux enfants seraient nés de cette union. L'ex-maitresse du maire, Grace Louie, et ses deux fils, Todd et Kim, intentent des poursuites totalisant 6 millions \$ contre M. Lastman pour défaut d'avoir subvenu à leurs besoins pendant ces années. M. Lastman, qui était accompagné de son épouse à la conférence de presse, n'a pas nié ni confirmé être le père des deux hommes aujourd'hui âgés de 38 et 41 ans. M<sup>me</sup> Louie et ses deux autres enfants. Le maire a expliqué que M<sup>me</sup> Louie et ses fils étaient venus le voir il y a plusieurs années pour le prévenir qu'ils intenteraient une poursuite et rendraient publique cette liaison « à moins que je leur verse plusieurs millions de dollars ». Les frères Louie soutiennent avoir vécu dans l'indigence après le divorce de leur mère, alors que Mel Lastman vivait dans le luxe. « J'ai honte », a dit M. Lastman, qui a raconté que la liaison avait débuté alors qu'il avait 24 ans. « Comme nous étions tous les deux mariés, nous voulions que cette relation demeure confidentielle », a-t-il expliqué. En 1974, M. Lastman a versé 25 000 \$ à M<sup>me</sup> Louie pour qu'elle renonce aux allégations voulant qu'il soit le père de ses enfants. (PC)

Suite de la Une

# SOIRÉE

## 1,4 milliard \$

Lors d'une inspection en avant-midi, les responsables de la NASA ont noté la présence d'une attache métallique mal fixée sur un élément de l'échafaudage de la navette spatiale. Les responsables craignaient qu'en raison de sa position précaire, la pièce ne se détache au décollage et n'endommage une des ailes de la navette.

### Un pépin mineur a finalement pris une allure de course contre la montre

Les responsables ont donc interrompu le remplissage du réservoir de la navette pour aller enlever la pièce fautive. Ce n'était pas un gros problème technique, mais comme la pièce n'était pas située à un endroit facile d'accès, la réparation risquait de prendre un certain temps.

Les responsables avaient seulement deux heures pour procéder à l'opération et reprendre le remplissage, sous peine de manquer la fenêtre de lancement de cinq minutes. Une nouvelle fenêtre de cinq minutes ne devait s'ouvrir que ce soir.

« C'est une course contre la montre », a déclaré un porte-parole de la NASA, George Diller, en faisant part du problème aux journalistes hier midi.

Installés dans une nacelle placée à l'extrémité d'un bras télescopique, les employés de la NASA ont facilement enlevé la pièce fautive, et ont profité de l'occasion pour remplacer une autre attache qui semblait également peu solide.

Le remplissage du réservoir a pu reprendre à 15 h 15.

### ASTRONAUTES

Les astronautes — Marc Garneau et les Américains Brent Jett, Mike Bloomfield, Joe Tanner et Carlos Noriega — ont passé la journée à relaxer et à réviser leurs plans de mission.

Ils se sont brièvement adressés à la population par le biais de NASA-TV. M. Garneau a notamment profité de l'occasion pour remercier les familles des membres de l'équipage qui ont également eu à se préparer pendant des années à cette mission. « Hello Canada, bonjour Canada », a-t-il aussi lancé.

Le ministre fédéral de l'Industrie, Brian Tobin, s'est déplacé au Centre spatial Kennedy, à peine deux jours après les élections fédérales, pour assister au lancement.

« C'est une merveilleuse façon de mettre fin à la division inhérente à une campagne électorale que de regarder au ciel et de savoir qu'un Canadien va

jouer un rôle important dans l'assemblage de la station spatiale, et que la technologie canadienne est absolument essentielle à sa construction », a-t-il déclaré.

### LES RETOMBÉES

Les Canadiens investissent une somme importante dans la station spatiale internationale, soit 1,4 milliard \$ étalés sur 20 ans, mais ils auront beaucoup en retour.

« Compte tenu des capacités scientifiques de la station spatiale, nous pourrions faire des choses qui sont impossibles à faire sur Terre », a affirmé M. Dave Williams, un des astronautes canadiens, rencontré au Centre spatial Kennedy à quelques heures du lancement de la navette.

« Les sommes que les Canadiens investissent permettront d'obtenir bien des choses », a soutenu à son tour le président de l'Agence spatiale canadienne, M. Mac Evans.

L'investissement canadien, qui représente 2,3 % du coût total de la station spatiale internationale permettra aux Canadiens d'avoir un accès équivalent au laboratoire que constituera la station.

« C'est un laboratoire unique au monde », a affirmé M. Evans.

Il a notamment fait valoir que si la navette permettait d'effectuer des expériences en microgravité pendant une période de cinq à 10 jours, la station permettra d'étirer des expériences sur des années.

M. Williams, un médecin de formation et le directeur actuel des sciences spatiales à la NASA, a affirmé que des expériences en microgravité permettraient notamment de mesurer les effets de la gravité sur divers processus sur Terre.

Il a expliqué que grâce à ce type d'expériences, les scientifiques avaient découvert quelque chose de tout à fait inattendu dans le cerveau. Auparavant, on pensait que le cerveau était constitué de millions de cellules liées entre elles de façon statique. Or, on a découvert qu'en microgravité, les cellules modifiaient leurs liens entre elles.

« Cela pourrait peut-être nous aider à influencer la façon dont le cerveau réagit à des blessures ou à la maladie », a-t-il déclaré.

M. Evans a affirmé que la participation du Canada à la station spatiale lui permettait également de développer de toutes nouvelles technologies ayant des applications sur Terre.

Il a notamment rappelé le rôle prépondérant que joue maintenant le Canada au plan de la robotique, après avoir réalisé le bras de la navette spatiale et le télémanipulateur de la station spatiale.

# PROFS

## Internet

Suite de la Une

Côté pourrait aussi décider de pondérer sur 100 les notes accumulées sur 60.

Le vice-doyen ne peut approuver ce boycottage, mais il dit respecter ce mouvement solidaire. « Il faut être à l'écoute, glisse-t-il. Il n'y a pas assez de mouvements étudiants, on ne doit pas les éteindre. Les étudiantes souhaitent que leurs cours soient plus près de la réforme. On va s'occuper de leurs doléances. »

### « Il n'y a pas assez de mouvements étudiants, on ne doit pas les éteindre »

—Le vice-doyen

Le professeur Richard Côté déclare être prêt à négocier avec les étudiantes et la direction du département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage. Il soutient qu'Internet n'est qu'une ressource de plus à la disposition des étudiantes. Il précise qu'il offre des ateliers hebdomadaires au cours desquels elles peuvent poser toutes leurs questions. « La moitié ne s'y présentent pas », fait-il remarquer. Les jeudis, il est au laboratoire Internet pour assister ses étudiantes.

Mais la ressource première de son cours demeure le livre. Le date de 1987? « Ce n'est pas une question de date, mais d'esprit, se défend-il. Les théories de l'apprentissage n'évoluent pas si vite. La réforme est dans l'air depuis 20 ans. » Sylvie Ouellet, sa chargée de cours, ajoute que des documents complémentaires au manuel se retrouvent sur Internet.

« On vise à rendre les étudiants responsables, fait valoir Richard Côté. À leur tour, ils vont apprendre aux enfants à être responsables. Le sont-ils avec leur comportement? » Selon lui, un cours magistral serait inutile. Il se dit ouvert à toute remarque positive pour améliorer ce cours qu'il donne depuis 20 ans.

Loto-Québec		résultats	
<b>6/49</b>	Tirage du 2000-11-29	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	5 000 000,00 \$
		5/6+ 10	60 027,70 \$
		5/6 374	1 284,00 \$
		4/6 16 800	54,80 \$
		3/6 293 103	10,00 \$
	Numéro complémentaire: 27	Ventes totales: 15 406 402 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$	
<b>49</b>	Tirage du 2000-11-29	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	1 000 000,00 \$
		5/6+ 0	50 000,00 \$
		5/6 15	500,00 \$
		4/6 1 078	50,00 \$
		3/6 22 202	5,00 \$
	Numéro complémentaire: 15	Ventes totales: 628 603,50 \$	
<b>6/49 +</b>	Tirage du 2000-11-29	GAGNANTS	LOT
		12 28 39 42	166,67 \$
		60	
<b>Panco</b>	Tirage du 2000-11-30	GAGNANTS	
		908122	
		100 000 \$	
<b>Quotidien</b>	Tirage du 2000-11-30	GAGNANTS	
		3 4	
		100 000 \$	
<b>Extra</b>	Tirage du 2000-11-30	GAGNANTS	
		748 7021 211919	
		100 000 \$	

Le jeu doit rester un jeu.  
Les modalités d'encasement des billes gagnantes paraissent au verso des billets.  
En cas de disparité entre notre site et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.  
TVA, le réseau des tirages

### C'ÉTAIT HIER

1990 — Des bandits réalisent un audacieux vol de lingots d'or, de bijoux et de titres en arnaquant un avion nolisé à l'aéroport international de Dorval; le butin est de 15,6 millions \$

### TABLE DES MATIÈRES

<b>CAHIER A</b>	
La Capitale et ses régions	3 à 7
Le Québec et le Canada	8 à 11
Décès	10 et 11
Le Monde	12 et 14
Opinion	13
<b>CAHIER B</b>	
Argent	1 à 8
Bourses	4 et 5
<b>EXTRA</b>	
Week-end	2 à 5
Télévision	6 et 7
Arts et spectacles	8 à 15
Votre agenda	12 et 13
Annonces classées	16 à 19 et 24
Divertissements	19 et 22
Sports	24 à 40
André-A. Bellemare	34
François Gagnon	36
Statistiques	28 à 30

### LE SOLEIL

#### POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec  
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.  
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMedia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

twik
PRÊT-À-FÊTER
NOËL 2000



**24.95**  
REG. 36.00\*



**6.99**  
REG. 10.00\*



**39.95**  
REG. 95.00\*



**19.99**  
REG. 25.00\*

**LA CHEMISE EFFET MOHAIR AJOURÉ**  
Tricot poilu texturé, ajouré pour une chemise ajustée, col pointu, idéale en superposition. Noir, naturel, bleu électrique, orange brûlé. P.m.g.

**LE TEE-SHIRT PATCHWORK**  
Assemblage de pièces tout en zigzag, un tee-shirt microfibre stretch, encolure bateau, à offrir en combinaisons dominantes de rouge ou noir. P.m.g.

**LE CARDIGAN ZIP MOHAIR TROMPE-L'OEIL**  
Un cardigan pure mode avec son fin tricot, son long zip métallique, son capuchon, ses effets de longueurs superposées en contraste au bas et aux poignets. Noir, gris, choco, céleri. P.m.g.

la maison



QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

### Les étudiants dénoncent l'arrogance de la STCUQ

ROBERT FLEURY  
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les étudiants sont désespérés. Ils ne veulent pas entendre parler des coupes de parcours de la STCUQ, la semaine prochaine, en dehors des parcours 800, 801, 7 et 87 et ils tentent de mobiliser les usagers pour une manifestation devant la CUQ mardi prochain, 11 h.

Toutefois, la proposition de trêve acceptée hier par la moitié des syndicats laisse entrevoir un règlement dans les plus brefs délais. Mais jusqu'ici, les étudiants n'ont pas le cœur à rire.

«Ce sont les étudiants qui sont les plus affectés car nous représentons 50,2% des utilisateurs. À l'Université Laval seulement, 6000 étudiants seront touchés quotidiennement. Ce qui arrive est inacceptable. Nous arriverons bientôt en période d'examen. Nous sommes tout simplement furieux», dit Michel Laflamme, président de la Confédération des étudiants, la CADEUL.

Ils étaient là sur la scène improvisée venus des cégeps de la région. L'un des plus touchés sera le campus Notre-Dame-de-Foy à Saint-Augustin. Sur ses 1100 étudiants, de 250 à 300 d'entre eux voyagent en bus. Un transporteur privé les transporte au campus à partir du boulevard Laurier et de Charlesbourg mais ce n'est pas suffisant.

«Nous essayons de desservir aussi Marly (l'extrémité des 800-801)», ex-

plique Jean-Philippe Grenier. «On ne peut tout de même pas marcher 12 ou 15 kilomètres!», dit-il. C'est l'association qui va payer.

Quelques heures avant l'annonce d'une possible trêve, la CADEUL exigeait que la STCUQ accepte la proposition syndicale, non parce qu'elle prenait partie pour les mécaniciens, mais parce qu'elle voulait des autobus, le service minimal à 75% comme cette semaine qui permettait au moins de desservir tout le territoire, explique M. Laflamme.

Selon le développement des négociations, les usagers se lanceront dans une série de moyens de pression, à commencer par la manif de mardi. Les objectifs sont modestes, de 200 à 300 usagers, mais les étudiants sont confiants de pouvoir les réunir.

Une information publiée hier laissait entendre qu'il n'y aurait plus de service du tout en soirée. Il y aura le même service que le jour.

Pendant ce temps-là, diverses initiatives voient le jour. La Ville de Lac-Saint-Charles organise un service de covoitu-



Jérôme Vaillancourt du CRUTEC montre la nouvelle carte d'identification des usagers qui auront... cinq ans, la semaine prochaine, pour ne pas payer leur passage!

rage et invite les citoyens à communiquer au 849-2811, que ce soit pour une offre ou une demande. C'est la municipalité qui mettra les personnes en communication les unes avec les autres. Une petite entreprise du parc industriel Saint-Malo, Médiane Multimédia, a même conçu un site Internet pour faciliter

le covoiturage. Son concepteur affirme qu'il est très sécuritaire. Il s'agit de www.mediane.net.

«Pour moi c'était facile. C'est mon logiciel qui gère les informations. L'identité n'est révélée que si les gens le veulent en envoyant un message où ils donnent leur numéro de

téléphone ou leur adresse électronique», explique François Lépine. Vérifications faites, quatre chauffeurs offraient leurs services. Le site semble très bien fait et facile à utiliser. Médiane demande aux conducteurs de ne pas exiger plus de 2,25 \$ s'ils doivent faire un détour.

## Mea culpa

### L'Hôtel-Dieu accepte «une part du blâme» pour ne pas avoir installé un bain

MARIE CAOUPETTE  
MCAoupette@lesoleil.com

QUÉBEC — L'Hôtel-Dieu de Québec accepte «une part du blâme» pour ne pas avoir procédé plus tôt à l'installation d'un bain thérapeutique qui aurait permis de laver ses 36 patients âgés et grabataires du 12<sup>e</sup> étage.

Aucune demande officielle n'a été faite à la Régie régionale de la santé, depuis deux ans, pour faire débloquer les 40 000 \$ nécessaires à l'installation de ce bain, ce qui a entraîné un nettoyage quotidien à la serviette pour la majorité des patients. Les deux tiers d'entre eux sont aux couches. Acheté 15 000 \$ il y a deux ans, le bain est inutilisé.

Il n'y a eu que des discussions informelles, des conversations régulières et des communications téléphoniques avec la régie sur ce sujet, admettait la directrice générale adjointe Dolorès Lepage-Savary, au cours d'une conférence de presse, hier.

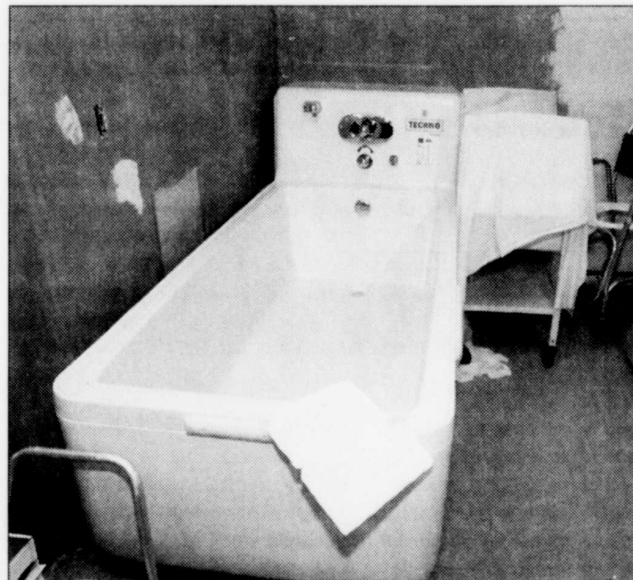
Cette dernière s'est engagée, devant les médias, à procéder aux travaux «dans les meilleurs délais, même si l'argent ne vient pas de la régie». Des appels d'offres seront toutefois lancés, comme le prévoit la réglementation.

Pourquoi ne pas l'avoir fait avant? L'hôpital aurait pu puiser dans son budget annuel d'entretien et de réparations de huit millions de dollars. Il ne l'a pas fait, compte tenu des problèmes budgétaires et de la loi antidéficit, expliquait Gilles Landry, directeur des services techniques du CHUQ. L'hôpital a tenté «d'aller chercher le maximum à la régie pour ne pas être pénalisé dans notre budget de fonctionnement». En clair, une dépense d'immobilisation n'est pas remboursée si l'argent est pris dans le budget annuel de réparation.

Selon ce porte-parole de l'hôpital, les discussions avec la régie laissaient entrevoir que l'hôpital pouvait faire entrer cette dépense dans le budget triennal d'immobilisation et que «l'enveloppe devait arriver sous peu».

Toutes les sommes reçues par l'Hôtel-Dieu en 2000 pour son budget d'immobilisation ont été investies dans diverses dépenses occasionnées par le passage à l'an 2000, a-t-on appris hier.

M<sup>me</sup> Lepage-Savary précisait que, de façon générale, l'hôpital ne dispose pas de suffisamment de fonds pour rénover et faire les travaux jugés urgents. Tout le réseau de la santé vit dans ce contexte de manque d'argent, selon elle, et il est devenu difficile de faire des travaux nécessités par l'état des malades.



Acheté 15 000 \$ il y a deux ans, le bain est inutilisé.

Malgré tout, les soins d'hygiène rudimentaires accordés aux patients gériatriques du 12<sup>e</sup> ont été «donnés de façon scrupuleuse» et cela n'a compromis la santé de personne, indiquait pour la part le médecin interniste Michel Vallières. «Il n'y a pas eu de plaintes des familles. Les gens sont bien traités.»

Signalons que cette situation tire son origine du déplacement de la clientèle âgée du 4<sup>e</sup> étage vers le 12<sup>e</sup> il y a environ deux ans. Le 4<sup>e</sup> est devenu le centre de soins pour les clients psychiatriques ambulants. On a «acheté le bain parce qu'on a estimé que ce ne serait pas trop difficile d'obtenir l'argent pour son installation. (Cela) ne devait pas se prolonger, racontait M<sup>me</sup> Lepage-Savary. Il y avait déjà des conversations avec la régie sur les besoins urgents. On estimait que ce serait temporaire.»

Les problèmes d'achat et d'installation d'équipement hospitalier ne se limitent pas aux bains thérapeutiques requis par les malades incapables de se mouvoir. La directrice générale adjointe soulignait que le ministère de M<sup>me</sup> Marois n'a pas débloqué les fonds pour l'installation des appareils de résonance magnétique que les hôpitaux peuvent déjà se procurer grâce à des fonds fédéraux.

REPAIRE DE SAINT-NICOLAS

## Les Hell's perdent la deuxième manche

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

QUÉBEC — La victoire que les Hell's Angels avaient remportée il y a un an dans leurs démarches pour réintégrer leur repaire de Saint-Nicolas a été annulée hier par la Cour d'appel. Le dossier leur ouvrant la voie pour atteindre ce but a été retourné en Cour supérieure, où il sera de nouveau jugé.

En novembre 1999, le juge François Tremblay, de la Cour supérieure, avait ordonné l'arrêt des procédures dans le dossier de René Pearson, le vice-président des Hell's Angels de Québec qui était accusé d'avoir eu en sa possession une somme d'argent au profit d'un gang. Ce jugement donnait ouverture aux Hell's pour faire ensuite annuler l'ordonnance de blocage dont leur repaire est l'objet depuis 1997.

Entre-temps, le ministère public a toutefois porté le jugement en appel et la cause a été entendue hier. Après seulement quelques minutes de délibérations, les juges France Thibault, André Brossard et François Pelletier, de la Cour d'appel, ont décidé que le premier jugement était mal fondé.

En conséquence, ils ont accueilli l'appel du ministère public, ils ont cassé le jugement et ils ont annulé l'ordonnance d'arrêt des procédures.

Les trois juges ont en outre ordonné que le dossier soit retourné en Cour supérieure pour que Pearson subisse un procès sur l'infraction de recel d'un produit de la criminalité en association et au profit d'un gang. Vraisemblablement, la cause sera inscrite au rôle de la prochaine session des assises débutant le 15 janvier. Le dossier, dont la limpidité n'est pas

évidente, prend son origine dans un tout premier jugement rendu en 1998 par le juge André Plante, de la Cour du Québec. Celui-ci avait condamné Pearson pour des accusations de complot pour faire le trafic et de trafic de cocaïne.

Mais Pearson était aussi accusé du recel de l'argent reçu lors des trafics. C'est sur cette accusation que le juge Tremblay s'était pour sa part prononcé.

Comme il l'avait fait devant ce dernier, l'avocat des Hell's, M<sup>re</sup> Jacques Larochelle, a plaidé hier que Pearson ne peut être puni deux fois pour le même crime. Il appuyait son argumentation sur le fait qu'en prononçant la sentence de Pearson, le juge Plante a tenu compte de son appartenance à un gang pour lui imposer une peine plus sévère que celles qui sont normalement attribuées pour du trafic de stupéfiants. Le juge Plante notait explicitement que le vice-président des HA avait commis ses infractions au profit du gang et il considérait ces faits comme des facteurs aggravants.

Le procureur de la Couronne, M<sup>re</sup> Robert Rouleau, a pour sa part plaidé devant la Cour d'appel qu'au contraire, le juge Plante avait bien spécifié qu'il ne prononçait pas la sentence de Pearson pour son appartenance à un gang, mais seulement pour le trafic de stupéfiants.

D'ailleurs, de dire le procureur, la peine imposée était tout à fait adéquate pour du trafic. Donc, Pearson ne saurait être condamné deux fois pour la même infraction même s'il subit un autre procès pour le recel de l'argent.

C'est ce que la Cour d'appel a reconnu. Elle fera ultérieurement connaître ses motifs dans un jugement écrit.

**Le premier jugement était mal fondé**

Découvrez les trésors de la marine française au Musée de la civilisation  
Embarquez-vous pour la France avec le Québec ce soir

COUREZ LA CHANCE DE VOUS ENVOLER POUR PARIS EN RÉPONDANT, DANS LE SOLEIL, AUX QUESTIONS POSÉES DURANT LE QUÉBEC CE SOIR!

Partez pour Paris en découvrant les trésors de la marine française! Regardez attentivement le Québec ce soir en semaine à 18 h à la Télévision de Radio-Canada. Écoutez la capsule concernant l'exposition «Les Trésors du Musée national de la Marine de Paris» présentée au Musée de la civilisation. Répondez à la question posée sur le coupon de participation dans Le Soleil du jour même.

À GAGNER:

un voyage pour deux à Paris, comprenant les billets d'avion aller-retour et l'hébergement pour 7 nuits.

Radio-Canada  
Télévision

LE SOLEIL

MUSÉE DE LA  
CIVILISATION  
Québec

vacances  
air transat

AERO  
CLUB

Découvrez les trésors de la marine française au Musée de la civilisation  
Embarquez-vous pour la France avec le Québec ce soir

QUESTION DU VENDREDI

Quel est le nom de l'artiste qui a peint le tableau *Vue du port de Dieppe*?

Réponse: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Tél. résidence: \_\_\_\_\_ Tél. bureau: \_\_\_\_\_

Retournez ce coupon par la poste à:  
Radio-Canada concours «EMBARQUEZ-VOUS POUR LA FRANCE AVEC LE QUÉBEC CE SOIR»  
C.P. 10 400, Sainte-Foy (Québec)  
G1V 2K2 ou déposez-le, dans une enveloppe, au Musée de la Civilisation à Québec ou au bureau de Radio-Canada à Québec, Rimouski, Miramichi ou Sept-Îles. Réservé aux 18 ans et plus. Règlements disponibles aux bureaux de Radio-Canada ou à l'adresse internet: <http://radio-canada.ca/quebec>.  
Un coupon par enveloppe. Date limite de participation: 5 décembre, 16 h.  
Tirage le 6 décembre.

## Folle équipée

■ QUÉBEC — Trois malfrats, dont un mineur, ont été capturés, hier, dans un boisé situé entre Saint-Martin et Saint-Théophile, en Beauce, au terme d'une poursuite qui a engagé de nombreux policiers. Les trois individus, dont l'un de Saint-Martin est bien connu des policiers, ont été repérés après le vol d'une voiture à Saint-Georges dans les minutes précédentes. Pris en chasse par des policiers de la SQ, ils ont tenté de se réfugier dans un bois après que leur auto se soit embourbée dans un fossé. Grâce aux forces conjuguées du maître-chien de la SQ, d'un hélicoptère du même corps policier et des policiers des MRC de Beauce-Sartigan, Etchemin et de la Granite, les trois individus ont finalement été arrêtés. Une panoplie d'accusations devraient être portées contre eux aujourd'hui lorsqu'ils comparaitront au palais de justice de Saint-Joseph. C.V.

## IGA cambriolé

■ SAINT-DAMIEN — Un trio dépeuplé a cambriolé le IGA de Saint-Damien-de-Buckland vers 23 h 30 mercredi. Les trois hommes de Lévis, Charlesbourg et Lachine, près de Montréal, ont réussi à s'enfuir avec une bonne somme d'argent. Alertés par un témoin du larcin, les policiers de la Sûreté du Québec ont commencé à surveiller les routes. Ce sont toutefois leurs collègues de Chaudière-Etchemin qui ont repéré vers 2 h le véhicule des voleurs en arrière d'une station-service de Saint-Nicolas. Les voleurs ont été interceptés après une brève poursuite. Les policiers ont alors mis la main sur l'argent volé et les outils de cambriolage. En s'en allant vers le poste de police, les policiers ont ensuite aperçu le troisième complice qui sortait du bois juste au bon moment. Les trois hommes seront accusés aujourd'hui à Montmagny d'introduction par effraction et de vol. I.M.

## Deux chauffards ivres sur 70

■ SAINTE-FOY — Les policiers de Sainte-Foy ont arrêté deux chauffards ivres la nuit dernière à un barrage



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

## Pour aider les jeunes victimes de violence

■ QUÉBEC — Toutes unies contre la violence! L'association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) a lancé hier au parlement sa campagne provinciale de sensibilisation axée cette année sur la violence chez les jeunes du primaire et du secondaire. La présidente de l'AFEAS (au premier plan sur la photo) Huguette Labrecque, la ministre de la Justice et responsable de la Condition féminine Linda Goupil, le président de l'Assemblée nationale Jean-Pierre Charbonneau et la députée Monique Gagnon-Tremblay, entre autres, se sont rassemblés hier autour de l'arbre de paix décoré de rubans blancs, symbole de toutes les femmes et enfants morts après avoir été victimes de violence au cours de l'année. La campagne de sensibilisation se tiendra jusqu'au 10 décembre dans 144 localités du Québec. L'AFEAS rappelle qu'à chaque année au Québec, 43 femmes et 11 enfants sont tués par violence, généralement par un proche. I.M.

routier. Postés au coin du chemin Sainte-Foy et de la rue de la Suète durant une heure et demie, les agents ont intercepté 70 véhicules. De ce petit nombre, deux hommes ont échoué l'alcootest avec des taux d'alcoolémie de 0,16 et 0,14. Ils seront accusés de conduite avec les facultés affaiblies. I.M.

17<sup>e</sup> Opération Nez rouge

■ QUÉBEC — C'est ce soir que l'Opération Nez rouge reprend

sa 17<sup>e</sup> année dans 96 régions canadiennes dont 72 au Québec. Président-fondateur de cette organisation, Jean-Marie de Koninck évalue à plus de 45 000 bénévoles, dont 35 000 au Québec, le nombre de personnes qui offriront les services de raccompagnement ce soir, demain ainsi que du 8 au 31 décembre. En 1999, 97 997 raccompagnements avaient été effectués au Canada dont 84 798 au Québec. Pour connaître le numéro de téléphone et les dates de fonctionnement de l'Opération Nez rouge de sa région, on peut visiter le site Internet [www.nezrouge.videotron.com](http://www.nezrouge.videotron.com)

## AUTO-STOPPEUR HEURTÉ SUR LA 73

## Pas d'accusations pour la conductrice

La dame de 75 ans croyait fermement avoir frappé un animal

ISABELLE MATHIEU  
[IMathieu@lesoleil.com](mailto:IMathieu@lesoleil.com)

■ QUÉBEC — La conductrice âgée qui a frappé un auto-stoppeur sur l'autoroute 73 près de Saint-Étienne en septembre ne sera pas accusée de délit de fuite.

Après avoir étudié le dossier, le procureur de la Couronne M<sup>re</sup> Georges Letendre en vient à la conclusion qu'il n'a pas les motifs pour accuser la femme de 75 ans de la Beauce.

L'automobiliste avait happé Daniel Miron 34 ans le 25 septembre alors que l'homme faisait du pouce vers 21 h dans une portion très sombre de l'autoroute 73, entre Breakeyville et Saint-Étienne.

L'enquête policière a permis d'établir que l'homme originaire de la Beauce avait un taux d'alcoolémie de 0,21 au moment de l'accident et avait consommé de l'ecstasy.

Pour améliorer ses chances, il s'avancit sur la chaussée pour bien se faire voir des automobilistes.

Il a percuté la Camry blanche de la conductrice du côté passager, a rebondi dans le pare-brise avant d'être projeté au sol, la jambe arrachée.

Plusieurs véhicules, dont un fardier et un autobus, ont par la suite écrasé l'homme, qui a été presque entièrement démembré.

L'automobiliste s'est arrêté peu après l'accident puis, prise de panique comme elle l'a confié aux policiers, est repartie chez elle.

«La conductrice a dit qu'elle a frappé une masse noire et elle a ensuite parlé d'un chevreuil, explique M<sup>re</sup> Letendre. Si elle avait dit «j'ai frappé quelqu'un», et qu'elle ne s'était pas arrêtée, là c'est une infraction.»

Les analyses confirment que le corps de l'auto-stoppeur n'a pas été traîné par le véhicule de la conductrice. Elle n'a donc pas eu le temps de voir ce qu'elle venait de frapper.

Un peu plus tard dans la soirée, la conductrice et son mari sont revenus sur ce qu'ils croyaient être les lieux de

l'accident, à la recherche du corps de l'animal. Ils n'ont rien trouvé puisqu'ils se sont trompés d'endroit de quelques kilomètres.

Après avoir entendu parler de l'histoire par les médias, la conductrice s'est présentée trois jours plus tard aux bureaux de la Sûreté du Québec.

Le procureur de la Couronne M<sup>re</sup> Georges Letendre souligne que ce n'est pas la conductrice qui a causé l'accident, mais davantage le piéton qui faisait du pouce dans un secteur sombre, habillé de vêtements foncés.

En outre, la victime Daniel Miron ne voyait plus que d'un seul oeil après avoir eu un accident en 1998.

La conductrice de 75 ans n'avait pas consommé d'alcool au moment de l'accident et roulait à une vitesse raisonnable. «Son dossier à la SAAQ est celui d'une conductrice modèle», signale M<sup>re</sup> Letendre.

## POLICIERS SAMARITAINS

Le procureur de la Couronne n'a rien trouvé de criminellement répréhensible dans la conduite des deux policiers de Sainte-Foy qui avaient reconduit Daniel Miron non loin des lieux de l'accident.

C'est Miron lui-même qui s'était approché des patrouilleurs, alors que ces derniers remettaient un constat d'infraction à un automobiliste à l'embranchement de la route 73, et leur avait demandé un «lift».

Après avoir consulté leur superviseur, les policiers ont accepté de reconduire l'homme là où il leur demandait, près d'une route secondaire du secteur.

L'auto-stoppeur a visiblement changé d'avis et est retourné de lui-même sur la 73.

## VOL AU BUFFET DES CONTINENTS

## Des peines de 6 ans, de 5 ans et demi et de 42 mois

RICHARD HÉNAULT  
[RHenaault@lesoleil.com](mailto:RHenaault@lesoleil.com)

■ QUÉBEC — Les trois voleurs au restaurant Le Buffet des continents, à Charlesbourg, Michaël Robidas, Denis Plante et Jean-Hubert Sohet, ont respectivement été condamnés hier à des peines de six ans, cinq ans et demi, et trois ans et demi de pénitencier.

Il y a un mois, les trois récidivistes notoires avaient été déclarés coupables par un jury de vol qualifié, de séquestration de quatre membres du personnel du restaurant, et d'utilisation d'une fausse arme à feu, soit un fusil de calibre .12. Dans son prononcé de la sentence, hier, le juge Richard Grenier, de la Cour supérieure, n'a pas ménagé Robidas, Plante et Sohet, âgés respectivement de 28, 34 et 35 ans.

Le vol avait d'abord été planifié par Denis Plante et un certain Éric Plante, le voisin de l'autre qui est ensuite devenu délateur en vue du procès. À sa sortie de prison, Robidas s'est joint à eux. Enfin, Plante a un peu forcé la main de Sohet, son demi-frère habitant à Montréal, puisque celui-ci lui devait de l'argent.

Le soir du vol, Plante est allé manger au restaurant où il avait déjà travaillé de façon à donner à ses complices toutes les informations qui pouvaient les aider à réussir leur coup. Le moment venu, les voleurs portant des cagoules et munis d'une arme à feu ont pénétré au Buffet des continents.

Les employés ont été séquestrés et les bandits ont volé environ 80 \$. Ils avaient toutefois projeté de commettre un vol d'environ 80 000 \$ grâce aux renseignements fournis par Denis Plante.

À ce moment, Robidas était en liberté conditionnelle depuis quatre jours à la suite d'une condamnation pour vol qualifié. Une ordonnance lui interdisait de plus de posséder des armes à feu.

Or, c'est lui qui était en possession du fusil tronçonné, au Buffet des continents, et c'est lui qui a

été le plus menaçant à l'endroit des employés. Ces personnes ont d'ailleurs convaincu le tribunal de leur frayeur et des séquelles importantes qu'elles vivent toujours.

Le juge Grenier considère en outre que Robidas ne manifeste aucune velléité de réhabilitation. À 28 ans, il a déjà été condamné à dix reprises pour divers crimes.

«Il est utopique de penser qu'on puisse favoriser sa réinsertion sociale, lui faire prendre conscience de sa responsabilité face à ses victimes et à la collectivité ou, encore, lui permettre de réparer les torts causés, a dit le juge. Il n'y a pas un iota de preuve que l'accusé entend changer son mode de vie, bien au contraire.»

Quant à Denis Plante, sans lequel il n'y aurait jamais eu le vol qualifié, il était déjà sous le coup d'une condamnation. En mars, il a été condamné à 12 mois de prison pour une introduction par effraction. Il est encore accusé de 26 autres introductions par effraction, trafic de drogue, vol et complot de vol qualifié.

Contrairement à Robidas, Plante n'a pas de condamnation pour des dossiers de violence. Depuis 1991, il a cependant été condamné pour de nombreux crimes. Sohet, décrit par le juge Grenier comme l'ouvrier de la dernière heure, a des antécédents judiciaires qui vont de 1989 à 1997.

Le juge a rendu à l'endroit des trois individus une ordonnance d'interdiction perpétuelle de posséder des armes. De plus, on prélèvera sur eux des substances corporelles pour analyse génétique.

## «Oups! Je me suis trompé...»

BAIE-COMEAU — Composer un mauvais numéro, peut mener à tout surtout quand on est trafiquant de drogue et qu'on confond la police avec un client. Franz Arsenault, 30 ans de Québec, un individu relié aux Hell's Angels, a fait cette erreur fatale mercredi.

L'histoire débute mardi soir alors qu'un agent de la SQ de Baie-Comeau reçoit un appel sur son téléavertisseur.

En rappelant le numéro laissé, l'agent se rend bien compte de l'air suspect de son interlocuteur, qui l'invite à le rejoindre le soir même dans un restaurant. Le policier ne s'y rend pas et Arsenault l'inonde ensuite d'appels.

Le lendemain, l'agent communique de nouveau avec le suspect en s'excusant et lui donne un nouveau rendez-vous dans un autre restaurant.

Là encore, l'agent ne se présente pas mais ses collègues, sur place incognito, identifient l'individu relié au groupe de motards criminalisés de la capitale et le suivent lorsqu'il quitte l'établissement.

Arsenault se rend dans un motel pour aller chercher un autre individu et ils partent en voiture et stationnent dans un quartier résidentiel.

Les policiers approchent alors Arsenault pour conclure un éventuel marché de stupéfiants, mais le suspect nie tout. Les agents arrêtent tout de même les deux hommes et découvrent près de 17 000 \$ dans le coffre de la voiture.

Une clé et un plan d'une chambre de motel découverts sur le principal suspect ont conduit les policiers à la cachette de drogue d'Arsenault. S.P.

## PRODUCTION DE MARIJUANA

## Le jury déclare Réjean Blouin coupable

RICHARD HÉNAULT  
[RHenaault@lesoleil.com](mailto:RHenaault@lesoleil.com)

QUÉBEC — Après environ une journée de délibérations, le jury a déclaré hier Réjean Blouin coupable de production de marijuana et de possession dans le but d'en faire le trafic.

Le procès de l'homme de 38 ans de Saint-Tite avait débuté il y a trois semaines.

Il avait été arrêté en juin 1999 après le démantèlement d'une mégaserre de marijuana dans le rang Saint-Antoine, à Saint-Ferréol-les-Neiges. Dès lors, les policiers de la GRC considéraient Blouin comme le concepteur de l'impressionnante installation contenant plus de 4000 plants de marijuana.

Après le verdict de culpabilité rendu hier par le jury de cinq femmes et sept hommes, le juge François Tremblay, de la Cour supérieure, a ordonné que Blouin soit détenu.

Il reviendra en cour le 23 janvier pour la détermination de sa peine.

## LE RESPONSABLE

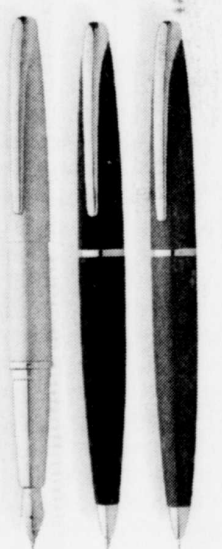
À l'ouverture du procès, le procureur de la Couronne, M<sup>re</sup> Guy Roy, a déclaré que Blouin était le concepteur, l'administrateur, le financier et l'exploitant de la plantation installée dans une maison.

Celle-ci renfermait plusieurs salles où les 4000 plants ont été saisis. De plus, les policiers avaient mis la main sur 15 kilos de drogue séchée, sans compter le matériel servant à la culture.

Le juge Tremblay a ordonné que Blouin soit détenu

CROSS ATX™

Nouvelle forme, nouvelle allure!



à partir de  
59\$

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOUTIQUE DU Grand Mail  
Place Laurier  
Sainte-Foy  
(418) 651-1295  
[www.stylo.qc.ca](http://www.stylo.qc.ca)

AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO

Chopard

Mille Miglia



DENELOPE

Place Ste-Foy

Service  
d'horloger  
sur place

5 3 0 9 5

## AMÉNAGEMENT DU LITTORAL

# Un mandat trop étroit selon les critiques

MARIE CAOUCETTE  
MCAouette@lesoleil.com

QUÉBEC — Pourquoi la Commission de la capitale nationale a-t-elle baptisé « Redonner le fleuve aux Québécois » son projet de réaménagement qui ne touche que la dizaine de kilomètres du boulevard Champlain, sur la rive nord du Saint-Laurent?

La deuxième soirée d'audiences publiques a particulièrement fait ressortir l'étroitesse du mandat confié aux commissaires par le président de la commission Pierre Boucher.

À la limite, il y a peut-être même fausse représentation. « Le projet ne correspond pas à ce qu'annonce son titre », selon la critique d'une coalition d'associations dont la Société linéenne et les Amis de la vallée du Saint-Laurent.

Il est plus proche d'un réaménagement d'une voie de circulation (le boulevard Champlain) auquel s'ajoutent quelques aménagements de l'environnement immédiat, selon le mémoire présenté par ces groupes.

### INTÉGRER LES DEUX RIVES

Les représentants de la Ville de Québec, ceux de la Communauté urbaine de Québec et des professeurs d'architecture bien connus de l'Université Laval ont eux aussi déploré que la commission de la capitale nationale n'ait pas intégré les deux rives entre le pont de Québec et le pont de l'île d'Orléans dans un projet global d'aménagement touchant l'ensemble de l'agglomération de Québec.

Un comité  
multipartite  
devrait  
élaborer un  
plan régional

On suggère à la commission de former un comité multipartite, regroupant toutes les parties intéressées, pour régler les divergences de vue actuelles et élaborer un concept vraiment régional.

Les organismes qui se sont faits entendre, mercredi soir, approuvent toutefois l'idée de réduire la vitesse de la circulation sur le boulevard Champlain.

### MISE EN GARDE

Les architectes Pierre Larochelle et Denise Piché mettent cependant en garde contre certains aménagements proposés comme les carrefours giratoires, les plantations d'arbres qui pourraient bloquer la vue et l'éblouissement que pourrait causer le type d'éclairage routier envisagé.

La CUQ a aussi dans ses cartons un projet visant à rendre la côte Gilmour utilisable à l'année. Le parcours cérémoniel servant à amener les dignitaires étrangers de l'aéroport à l'hôtel de ville de Québec, via le boulevard Champlain, ne serait pas sécuritaire en hiver s'il faut faire passer les cortèges au ralenti près du secteur du cap Blanc, selon M. Guyart.

Le directeur de l'aménagement de la CUQ, Jean Guyart, révélait aussi que le CN serait prêt à abandonner son bout de voie ferrée si son concurrent, la compagnie Québec-Gatineau, lui permet de partager ses rails et le tunnel sous le cap Diamant. Ce tunnel pourrait être utilisé l'hiver si la voie était abaissée de 20 pieds. L'emprise ferroviaire deviendrait une piste cyclable et une promenade piétonne, selon les endroits.

### BASSINS DE RÉTENTION

Tant la CUQ que la Ville de Québec ont enfin souligné qu'il est illusoire de parler de redonner le fleuve à la population si des bassins de rétention des eaux usées ne sont pas construits pour contenir les rejets d'égouts durant les jours de pluie. Les bassins prévus coûteront 150 millions de dollars. Si l'on veut ajouter une plage à l'Anse au Foulon, il faudra en ajouter un autre à cet endroit.

La facture s'alourdirait de 23 millions \$. Le projet d'une plage publique dans le bassin Louise n'intéresse encore que la Société des gens de baignade.

Mais, l'idée de navette fluviale reliant les deux rives du Saint-Laurent, lancée par le comité ZIP Québec-Chaudière/Appalaches, a fait son chemin à la CUQ.

## SAINT-ROCH

# Construction Arago promet de survivre

Le patron Jacques Saint-Pierre parle de problèmes temporaires

ALAIN BOUCHARD  
ABouchard@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le patron du groupe de construction Arago, de Québec, promet de régler d'ici trois semaines les « petits désordres » financiers qui ont amené l'entreprise à se placer sur la Loi de la protection contre la faillite.

« Je ne suis pas du genre à laisser tomber et à me sauver. Ne vous inquiétez pas! », a déclaré Jacques Saint-Pierre au SOLEIL, cette semaine.

Arago est le géant de la construction et de la restauration résidentielle qui fait partie de l'historique boum immobilier que connaît le quartier Saint-Roch depuis quelques années.

Et les ambitions de l'entreprise ne se limitent pas à la basse-ville. Elle a récemment lancé, dans Saint-Jean-Baptiste, un immense projet de construction de condominiums qui prendra forme sur le terrain de stationnement de la rue Saint-Jean situé en face du Colisée du Livre.

Trois sous-contractants d'Arago viennent d'expédier, par huissier, des avis de conservation d'hypothèque légale aux quelque 60 propriétaires du nouvel ensemble résidentiel situé entre les rues Fleurie et Saint-Vallier Est, dans Saint-Roch.

En clair, ces documents visent à exercer une pression indirecte sur Arago, vendeur des logis concernés, pour le forcer à leur payer leurs dus le plus vite possible. Le montant total ré-

clamé se chiffre par environ 110 000 \$.

« Ce n'est pas une *game* pour enfants, ça joue très dur, a commenté Jacques Saint-Pierre. Mais Arago procède actuellement à la réorganisation voulue pour se remettre comme il faut sur ses rails. Nous préparons une proposition qui sera présentée aux créanciers au plus tard dans la troisième semaine de décembre. »

M. Saint-Pierre a rencontré collectivement les propriétaires résidentiels concernés, cette semaine, lors d'une soirée d'information organisée par ces derniers. Il dit avoir fait de son mieux pour rassurer les plus inquiets d'entre eux et espère avoir réussi. « Ce serait dommage que je sois brûlé par une panique non fondée », a-t-il déclaré.

Selon certains habitués des comptes à percevoir, le genre d'avis expédiés la semaine dernière n'aurait rien de très exceptionnel ni de très draconien. Ils viseraient d'abord à rappeler les droits des sous-traitants contenus dans la fameuse hypothèque légale contractée par les résidents concernés.



M. Saint-Pierre lors du lancement du projet Côté jardin dont les propriétaires viennent de recevoir des avis de conservation d'hypothèque.

PRÊT À FÊTER

NOËL 2000

CONTEMPORAINE

LA CHEMISE  
FOULARD  
NOUÉ

49.95

Encolure actuelle, texture raffinée du crêpe de Chine pure soie, un cadeau exclusif signé La Contemporaine dans la boîte-cadeau Simons. Rouge, royal, marine, taupe, orange. 4 à 16. Rég. 65.00\* Ceinture chaîne dorée 30.00



la maison  
**simons**

## RIVE-SUD

## Bouchard rencontrera les maires

PIERRE PELCHAT  
PPelchat@lesoleil.com

LÉVIS — Le premier ministre Lucien Bouchard a acquiescé à la demande de rencontre des maires de la Rive-Sud inquiets de certaines dispositions du projet de loi sur les fusions mais tout de même favorables au regroupement de leurs villes.

C'est ce qu'a confirmé le ministre des Affaires municipales, Louise Harel, lors d'une allocution sur la réforme municipale prononcée, hier midi, devant 200 personnes à un dîner de la Chambre de commerce de la Rive-Sud.

M<sup>me</sup> Harel qui a salué l'attitude constructive des élus de la Rive-Sud a indiqué que l'échange entre les maires et M. Bouchard aurait lieu très prochainement, au retour du premier ministre de New York.

D'autre part, la ministre a fait preuve d'ouverture pour modifier le projet de loi 170 afin de répondre à des demandes de la Coalition municipale de la Rive-Sud. «J'ai compris votre message. La Rive-Sud ne veut pas que son développement économique soit subordonné à celui de la Rive-Nord. Pour cela, le projet de loi prévoit que la Rive-Sud aura

un droit de veto et le maire L'Allier est à l'aise avec cela», a-t-elle affirmé.

Toutefois, les élus municipaux souhaitent que ce droit de veto ne soit pas limité à la confection d'un schéma d'aménagement qui déterminera, entre autres, l'avenir des parcs industriels. Ils demandent que les autres responsabilités de la Communauté métropolitaine soient également soumises à cette règle.

«Le projet de loi n'oblige pas la Communauté à avoir l'accord de Lévis pour modifier le schéma d'aménagement. C'est une façon de contourner l'obligation d'avoir l'approbation de la Rive-Sud pour le schéma initial», a expliqué le conseiller municipal Gilles Lehoullier.

En outre, le projet ne prévoit pas que la Rive-Sud détiendra un droit de veto sur les décisions du comité exécutif de la Communauté métropolitaine. M<sup>me</sup> Harel a reconnu que cet aspect n'avait pas été abordé dans le projet de loi.

Pour le maire Jean Garon, il ne fait aucun doute que la CMQ est vouée à l'échec si les rapports entre les deux

futures grandes villes ne se font pas sur une base d'entente. «Si c'est par le jeu des votes et que la Rive-Nord impose à la Rive-Sud, ça ne marchera pas», a-t-il prédit.

D'autre part, la ministre a indiqué que des amendements seront apportés afin que les responsabilités concernant la gestion des déchets, l'eau potable et le traitement des eaux usées relieront des villes et non de la Communauté métropolitaine.

A l'inverse, le transport en commun sur la Rive-Sud sera intégré à la STCUQ, ce qui est de loin de sourire aux élus locaux compte tenu des difficiles relations de travail qu'on y retrouve et des diminutions périodiques de services en raison de conflits de travail.

Par ailleurs, les élus de la Rive-Sud ont maintenu leur demande afin de constituer le comité de transition en vue de former la nouvelle grande ville de Lévis. En cas de désaccord entre les municipalités, ils proposent d'en remettre à deux conseillers-arbitres nommés par le gouvernement qui auraient le mandat de trancher les questions litigieuses.

Certaines dispositions du projet de fusion inquiètent

## Horrible



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Un homme de 57 ans, Gilles Deschamps, domicilié au Village huron, a péri dans des circonstances horribles, hier, vers 17 h, alors qu'il a été fauché par un camion-citerne sur l'autoroute Laurentienne Sud, à proximité de la rue Georges-Muir. L'homme qui conduisait un véhicule de la compagnie Cabanons modernes, de Loretteville, aurait, semble-t-il, voulu vérifier la tension des sangles de son chargement après avoir stationné son camion en bordure de l'autoroute. Les policiers de la SQ présumant qu'il aurait perdu l'équilibre au moment où un lourd camion-citerne de Transport Lavoie passait à proximité. Il est mort sur le coup. Quant au conducteur du camion, il a été, lui, victime d'un important choc nerveux. C.V.

# SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2000, SAUF AVIS CONTRAIRE

## Moitié prix

ENSEMBLE CONFORT SUPRÊME À RESSORTS INDÉPENDANTS, DE LA SÉRIE 3681SS  
1 place-TG 2 places. Moelleux ou ferme.  
Rég. Sears 2699,99-3999,99. L'ens. 1298-1948 \$  
Prix en vigueur jusqu'au dimanche 24 décembre 2000

sears *pedic*



Rabais 300 \$

CANAPÉ 'BEACON HILL'

Rég. Sears 1099,99-799,99

Meubles assortis et options sur commande aussi en solde

tout pour la maison.



Moitié prix

TABLE 'PEBBLES'

Rég. Sears 399,99-199,99.

Et épargnez 50 \$ sur jeu de 2 chaises assorties.  
Rég. Sears 349,99. Le jeu 299,99

Aussi en blanc



Il y a des magasins  
Sears près  
de chez vous

Meubles et ensembles  
matelas-sommier disponibles dans  
les magasins suivants:

## Magasins

Place Laurier (418) 648-2121

Les Galeries Chagnon, Lévis (418) 833-4711

Place Fleur de Lys (418) 529-9861

## Magasin de meubles

Québec

Les Galeries de la Capitale  
Boulevard de la Capitale et autoroute 40  
(418) 260-9084

\*Offre 'ÉPARGNEZ 7%': Sears déduira 7% du prix de l'article. L'offre ne s'applique pas aux achats faits dans le cadre de toute exonération de taxes. À l'exclusion des frais de livraison, de contrat d'entretien et d'installation. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 10 décembre 2000.

\*\*Offre 'Pas de paiement': pas de paiement avant janvier 2002, avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 31 décembre 2000.

Les deux offres: à l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Renseignez-vous. \*R/O1 Meubles; sauf les meubles pour bébés.

Le choix de meubles varie suivant le magasin. Adressez-vous à votre magasin Sears pour plus de détails



SEARS

Sears. Les beaux côtés de votre vie.™

TOUS LES MEUBLES<sup>†</sup> ET ENSEMBLES MATELAS-SOMMIER SONT EN SOLDE  
ou à prix spécial. Et,

# ÉPARGNEZ 7%\*

ou, avec la carte Sears, pas de paiement avant 2002\*\*  
pour tous les meubles<sup>†</sup> et ensembles matelas-sommier

\*Tout en solde<sup>†</sup> en vigueur jusqu'au dimanche 3 décembre 2000

## BEAUCE

Le PQ assure  
se préoccuper  
de la 73

LUCE DALLAIRE

Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Conformément à un engagement de Lucien Bouchard fait en 1997, le dossier de l'autoroute 73 suit son cours, a affirmé le ministre délégué aux Transports, Jacques Baril, à Saint-Georges de Beauce, hier.

«Il est important pour nous d'avoir des sous à investir sur notre réseau stratégique. Si nous ne reconstruisions pas la 73 comme prioritaire, je ne serais pas ici aujourd'hui», a-t-il lancé aux 140 convives de la Chambre de commerce de Saint-Georges réunis à Georgesville.

M. Baril a indiqué que l'échéancier sera déposé une fois que le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement sera déposé, ce qui en principe devrait se faire au début de la prochaine année.

«Notre mission est de supporter le développement socio-économique de la région», a-t-il soutenu, rappelant que depuis 1986, 18 millions \$ ont été investis dans le comté de Beauce-Sud.

## DEUX TRONÇONS

Deux tronçons restent à être réalisés pour que l'autoroute Robert-Cliche atteigne Saint-Georges de Beauce.

Le coût du premier, de 10,4 kilomètres, entre Saint-Joseph et Beauceville, est estimé à 37 millions \$. Le second, de Beauceville à Saint-Georges fait 14,6 kilomètres et représente environ 57 millions \$.

Si à la suite du dépôt de l'étude environnementale et à la période de consultation le projet ne commande pas d'audience publique, la réalisation de la phase un, jusqu'à Beauceville, du projet pourrait prendre de 15 à 18 mois.

En ce qui a trait à la desserte via le parc industriel de Beauceville, Jacques Baril, a affirmé avoir écrit au maire Marcel-H. Veilleux en octobre, pour proposer aux élus beaucévillois une entente.

«Pour des motifs de sécurité, comme partout au Québec, nous ne ferons pas une desserte directe dans le parc, mais il y a lieu de convenir d'un accès. Les frais encourus commanderaient une collaboration et du ministère des Transports, et de la Ville», a-t-il dit.

La seconde phase serait alors étendue.

Avant que le porte-parole des Amis de l'autoroute, Hervé Pomerleau, parle de l'importance de relier la 73 aux États-Unis en raison des exportations des produits manufacturiers de la région beauceronne, M. Baril a invité le député libéral fédéral, Claude Drouin à faire pression sur son gouvernement afin qu'Ottawa augmente les subsides en matière de transport au Québec.

«La négociation n'est pas encore terminée, a-t-il ajouté, mais avec 600 millions \$ sur cinq ans que propose Ottawa pour l'ensemble des provinces canadiennes, nous pouvons supposer que le Québec pourrait disposer d'environ 150 millions \$ sur cinq ans soit 30 millions \$ par année. Ce n'est pas beaucoup. Regardez seulement l'évaluation du coût du premier tronçon de la 73.»

## UN QUART DE SIÈCLE

À une question provenant de l'auditoire qui débutait par «Depuis un quart de siècle qu'on attend l'autoroute...», M. Baril a vivement répliqué en fermant la porte à toute allusion politique arguant qu'il avait été invité par les Amis de l'autoroute, un groupe apolitique. Autrement, il aurait été tenté de croiser le fer.



Le président du comité de développement social de Centraide, Marc De Koninck, le président du comité d'action contre la pauvreté, André Migneault, et le directeur général, Pierre Métivier.

## PAUVRETÉ

## « Une société qui se tire dans le pied »

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les gens sont sensibles au problème de la pauvreté, mais ne se sentent pas concernés. Dans l'espoir de changer cette mentalité, Centraide Québec a réuni environ 200 personnes pour discuter du document intitulé « Une société qui se tire dans le pied ».

Présenté comme une lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernés par la pauvreté, le document préparé pour le comité de développement social de Centraide en arrive à la conclusion que tolérer la pauvreté coûte plus cher que de l'endiguer. Notamment parce que la société consacre de plus en plus d'argent pour aider les plus démunis, mais que le problème ne se règle pas, explique Marc De Koninck, du comité de développement social. L'aide sociale en est un bel exemple, dit-il.

Un autre exemple concernant le coût social de la pauvreté dans le domaine de l'éducation est fourni par Pierre Métivier, directeur général de Centraide. Il est démontré qu'un enfant qui a faim apprend moins bien. Tellement moins bien qu'il finira par accumuler les échecs, abandonner l'école et devenir un consommateur des services communautaires au lieu d'un actif pour la société, analyse-t-il.

Répercussions également de la pauvreté sur les coûts de la santé. Le document de réflexion

cite des études selon lesquelles les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les maladies respiratoires, les ulcères et les maladies articulaires sont deux fois plus nombreux chez les adultes pauvres que dans l'ensemble de la population.

Pour gagner le combat contre la pauvreté, un changement de mentalité est nécessaire, selon André Migneault. « Il faut voir la pauvreté comme un problème de société. Le fondateur de Moisson-Québec, il y a 13 ans, fait une comparaison avec l'environnement. De grands pas pour améliorer notre environnement ont été accomplis lorsque l'ensemble de la société s'est senti concerné. « Mais il a fallu en parler pendant 50 ans », lance-t-il.

Le document de Centraide cite les résultats d'une recherche selon lesquels le coût global de la pauvreté au pays s'éleverait à 9,6 milliards \$. Or, il en coûterait 4 milliards \$ pour sortir les enfants de la pauvreté.

Selon Campagne 2000, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté au Canada, soit 1,34 million. Il s'agit d'une augmentation de 402 000 depuis 1989. Le Québec se classe très bien, au 2<sup>e</sup> rang, pour le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, juste derrière le meneur, Terre-Neuve. Près de 389 000 enfants connaissent la pauvreté au Québec.

**Les gens sont sensibles au problème mais ne se sentent pas concernés**

## BEAUCE

## Restaurer, voire renforcer la loi 101

### L'utilisation de l'anglais dans les milieux de travail inquiète

■ SAINTE-MARIE DE BEAUCE (PC) — La loi 101 doit être restaurée, voire renforcée, particulièrement dans les milieux de travail.

C'est ce que plusieurs témoins ont affirmé, hier, à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, qui siègeait à Sainte-Marie de Beauce.

Raymond Fleury, président de la Société nationale des Québécois de Chaudière-Appalaches, a cité des cas, reliés au marché du travail, qui ont fait sursauter des commissaires.

Par exemple, l'entreprise Rousseau Métal, à Montmagny, demande à ses employés de « travailler une journée par semaine dans un contexte unilingue anglais », et ce même entre travailleurs francophones.

L'entreprise Prévost Car, de Sainte-Claire, a présenté une soumission en anglais seulement au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

M. Fleury a présenté à la commission d'autres exemples, comme de la documentation spécialisée fournie par des maisons de courtage en anglais ou des assemblées d'actionnaires d'entreprises québécoises tenues à Montréal.

Il a aussi relevé une analyse des salles de cinéma de Montréal, parue dans *La Presse*, selon laquelle seulement 11 écrans sur 72 sont réservés au public francophone.

Tous ces exemples visaient à appuyer sa requête de renforcer la Charte de la langue française afin d'asseoir la présence du français dans les milieux de travail et dans la vie publique.

M. Fleury trouve dangereuse la trop grande tolérance des Québécois francophones en cette matière. « Cette tolérance dont nous faisons preuve fera apparaître de nouveau la situation sociolinguistique qui prévalait avant l'adoption de la loi 101 », a-t-il prévenu.

## LANGUES PARLÉES

De même, le professeur d'université, écrivain et ancien député André Gaulin a tenu un discours semblable, appuyé par des statistiques rarement évoquées.

Ainsi, malgré l'adoption de la loi 101 en 1977, qui visait à franciser le Québec, 223 690 personnes ne connaissent toujours pas le français, sur l'île de Montréal, selon le recensement de 1996. À ce nombre, il faut ajouter 53 740 autres qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. C'est dire que près de 280 000 personnes ne pouvaient communiquer dans la langue commune sur l'île de Montréal en 1996, a souligné le professeur Gaulin.

« C'est pourtant à Montréal que le pouvoir d'attraction du français se joue. Si Montréal tombe, le Québec tombe », a prévenu M. Gaulin. « Il faut donc restaurer la Charte de la langue française. »

D'autres témoins ont déploré la tendance des employeurs à exiger systématiquement le bilinguisme, même pour des postes où la clientèle à desservir n'est que francophone.

Après la Beauce, les États généraux se déplaceront vendredi à Trois-Rivières. Ces audiences régionales se poursuivront jusqu'au 13 décembre. En janvier et février se tiendront des colloques thématiques. En mars, les organismes nationaux seront entendus. Le rapport final est attendu en mai.

## Blâmé par le Conseil de presse

### Un reportage du *Saturday Night* parlait de nettoyage ethnique dans le Vieux-Québec

JEAN-SIMON GAGNÉ

JSGagne@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le Conseil de presse du Québec blâme le journaliste Daniel Sanger et le magazine *Saturday Night* pour un reportage paru en mars 2000 sous le titre: In Vieux Quebec, ethnic cleansing occurs by attrition, que l'on pourrait traduire par « Dans le Vieux-Québec, le nettoyage ethnique passe par les départs volontaires ».

Dans une décision datée du 14 novembre, le secrétaire général du Conseil, Robert Maltais, donne raison au maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, ainsi qu'au militant indépendantiste Gilles Rhéaume, qui s'étaient plaints du caractère biaisé et malhonnête du reportage. « En ne présentant qu'un point de vue uniformément négatif malgré la diversité des témoignages, écrit M. Maltais, le journaliste et le magazine donnent une base à la perception des plaignants, à l'effet que Québec vivrait un nettoyage ethnique « en douce ». Pour cela, Daniel Sanger ainsi que le magazine *Saturday Night* doivent être blâmés ».

Rappelons que dans son édition de mars dernier, le magazine avait publié un article ravageur suggérant que malgré l'absence de guerre ou d'un sérieux épisode de « nettoyage ethnique », la ville de Québec est une des rares villes de l'Occident à être devenue moins diversifiée au cours du dernier siècle. Le journaliste Daniel Sanger affirmait notamment qu'« hormis pour un Québécois « pure laine », il vaut mieux y penser à deux fois avant de s'y établir. Monsieur Sanger expliquait d'une façon pour le moins étonnante le grand nombre de Français que l'on retrouverait parmi les immigrants à Québec. Sur la base de l'opinion de deux amis, il laissait supposer que beaucoup de partisans de Jean-Marie Le Pen s'établissent dans la Vieille Capitale, à la recherche d'une « pureté » que leur patrie d'origine a perdue.

## AFFIRMATION RIDICULE

Le journaliste mis en cause prétend que les deux plaignants n'ont jamais contesté la véracité des faits rapportés dans son reportage. Il soutient qu'il n'a jamais prétendu qu'une opération de nettoyage ethnique était en cours à Québec. « Une telle affirmation serait ridicule, a-t-il répondu au Conseil de presse. En fait, c'est l'objet même de mon article que j'énonce dans le premier paragraphe. C'est ce qui est remarquable ». Daniel Sanger refuse aussi d'assumer la responsabilité pour le titre et l'illustration qui accompagnent son article, spécifiant qu'ils ne sont pas de son cru. Il accuse M. L'Allier de s'être fait une idée fautive de son article à partir d'un compte-rendu publié dans *Le Devoir*. Quant à Gilles Rhéaume, il explique que « cela devient difficile de le prendre au sérieux ».

L'affaire n'a probablement pas connu ses derniers rebondissement. En attendant de savoir s'il portera la condamnation purement « morale » du Conseil de presse du Québec en appel, Daniel Sanger a lui-même déposé une plainte au Conseil pour la façon dont d'autres journalistes ont mis en cause son professionnalisme et son intégrité.

### Concours

★ Devenez jeune chef d'un soir pour

★ LE FESTIN DES BECS FINS

★ Les Gros Becs

★ CENTRE DE DIFFUSION DE THÉÂTRE JEUNESSE

Le 4 mars prochain à l'Hôtel Radisson Gouverneur Québec, devenez jeune chef d'un soir. Le Centre de diffusion de théâtre jeunesse Les Gros Becs organise un souper-bénéfice à 100 \$ le couvert, sous la présidence de la comédienne Louise Dusseault. Ce souper gastronomique sera entièrement préparé par des jeunes au profit des Gros Becs.

Devenez jeune chef d'un soir pour le Festin des Becs Fins. Si vous avez entre 9 et 12 ans, vivez cette expérience unique en compagnie des Marmitons de Québec et du réputé chef exécutif Mario Martel. Plusieurs prix seront remis aux jeunes participants.

Les gagnants seront connus aux Rendez-vous gourmands, à 7h42, le 6 décembre sur les ondes de CITE ROCK détente.

Faites parvenir ce coupon de participation avant le 5 décembre :

LE FESTIN DES BECS FINS

Le Centre de diffusion de théâtre jeunesse Les Gros Becs 939, avenue de Salaberry Québec (Québec) G1R 2V2 info@lesgrosbecs.qc.ca

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Merci à nos collaborateurs :

Radio-Canada Television    Radisson    CITE 107.5 FM    LE SOLEIL METRO 67

Plaire à coup sûr...

Notre choix de cadeaux ne laisse personne indifférent et rend votre magasinage des fêtes plaisant.

réputées dans le monde entier et appréciées des collectionneurs, les figurines de grès ou de porcelaine Lladro sont avant toute chose un hymne à la vie.

À l'occasion de son 15<sup>e</sup> anniversaire, la société des collectionneurs Lladro fait revivre le personnage qui a incarné sa première création exclusive. Figurine offerte uniquement aux membres.

Devenez membre de la société des collectionneurs Lladro et profitez d'avantages exclusifs aux amoureux de l'art... Tous les détails à la boutique Pierre Robitaille.

La boutique

Place Ste-Foy 653-7260

# LE QUÉBEC LE CANADA



Gilles Latulippe s'est occupé de sa belle-mère placée en CHSLD, Linda Malo a eu recours aux services du CLSC après l'accouchement de bébé Édouard. Les deux comédiens sont les porte-parole de l'Association des CLSC et des CHSLD pour la campagne « Je veux ». Ils sont en compagnie de M<sup>me</sup> Thérèse Casgrain, patiente à l'Hôpital général de Québec.

CLSC ET CENTRES D'HÉBERGEMENT  
« PLUS PAUVRES QUE PAUVRES »

## Marois bouge

La politisation du débat  
semble avoir porté fruit

LOUISE LEMIEUX  
Llemieur@lesoleil.com

QUÉBEC — Il aura fallu le dépôt d'une pétition de milliers de noms, la semaine dernière, et un débat houleux à l'Assemblée nationale, hier, sur le financement des centres pour personnes âgées. Finalement, la ministre de la Santé, Pauline Marois, a promis des « interventions ciblées dans quelques jours » auprès de centres d'hébergement sous-financés.

Les directeurs des centres d'hébergement de la Beauce et de l'Amiante, aux prises avec des budgets insuffisants, ont décidé de prendre les choses en main, ils ont politisé le débat. Avec succès semble-t-il.

### MANQUE À GAGNER

Car depuis mai, l'Association des CLSC et des CHSLD travaille le dossier de ces deux établissements et de 41 autres « plus pauvres que les autres ». Dix-neuf CLSC et 43 CHSLD (centres d'hébergement de soins de longue durée) ne peuvent offrir les services essentiels, faute d'argent ou de personnel. Un manque à gagner de 35 millions \$, selon les calculs de l'association. Ces 43 établissements sont situés dans les régions de Chaudière-Appalaches, de Laval, de Lanaudière et en Montérégie.

« La ministre Marois s'est montrée très ouverte à notre dossier. Pourtant, les établissements attendent toujours l'argent », constate Andrée Gendron, directrice générale de l'association. Il y a d'abord eu promesse de fonds supplémentaires, en juin. Puis, report à la mi-octobre. « Nous attendons toujours », dit M<sup>me</sup> Gendron. La nouvelle promesse « dans quelques jours », lancée par la ministre, hier, à l'Assemblée nationale, n'avait pas encore atteint le bureau de M<sup>me</sup> Gendron. « J'attends », répond-elle seulement.

Dans les centres d'hébergement « plus pauvres que les autres », on ne répond qu'à 55 % des besoins contre 75 % ailleurs, comme à l'Hôpital général de Québec par exemple.

Comment expliquer une si grande disparité entre les centres d'hébergement, où, somme toute, on soigne des personnes âgées en perte d'autonomie?

« Parce que les établissements vivent sur des budgets historiques jamais corrigés », explique M<sup>me</sup> Gendron. Lors de la fusion d'établissements en 1995, des centres d'accueil sont devenus centres d'hébergement et ont accueilli des personnes plus âgées et moins autonomes, exigeant quatre heures de soin par jour. Par contre, leur budget est demeuré le même, bénéficiant tout au plus de l'indexation annuelle.

Les 19 CLSC « plus pauvres », le sont à cause d'une croissance de la population, de l'appauvrissement de la clientèle.

« Il faut une méthode de budgétisation adéquate », dit M<sup>me</sup> Gendron, car tous nos établissements sont pauvres, et certains le sont plus que d'autres. »

### SE FAIRE ENTENDRE

Pour se faire entendre du gouvernement, l'Association des CLSC et des CHSLD explique son besoin criant de financement par des publicités dans les quotidiens du Québec, sous le thème « Je veux ». S'ajoute à cette campagne un « vox populi » dans des CLSC et CHSLD de sept villes du Québec, dont les porte-parole sont les comédiens Gilles Latulippe et Linda Malo.

« Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire pour améliorer votre CLSC ou votre CHSLD? » Une équipe enregistre les réponses sur vidéo.

Dans les CHSLD, c'est le manque de personnel qui revient le plus souvent, remarque Gilles Latulippe.

Un « vox populi »  
enregistré sur vidéo  
dans sept villes du Québec

Dans les CLSC, on se plaint de ce que le CLSC n'est pas ouvert durant les week-ends, que les services offerts sont méconnus ou disparates d'un CLSC à l'autre, remarque de son côté Linda Malo.

« Depuis plusieurs années, nos établissements sont sous-financés. Avec la vidéo, la ministre entendra directement les demandes de la population », dit la porte-parole de l'organisme, Lisa Massicotte.

## 275 M\$ aux écoles

Legault ajoute des fonds  
pour construire, réparer et équiper

MICHEL HÉBERT  
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Des investissements de 275 millions \$ seront effectués dans le réseau de l'éducation en 2002-2003.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, a indiqué hier que cette somme servira à construire de nouvelles écoles, à réparer ou à agrandir les établissements existants et à faire l'acquisition d'équipements, en particulier pour la formation professionnelle et technique.

Les commissions scolaires recevront 115 millions \$ dont le quart ira à la construction d'écoles, notamment dans la couronne nord de Montréal. On affectera 15 millions \$ pour réduire le ratio maître/élèves en augmentant les es-

paces disponibles et encore 14 millions \$ pour régler des problèmes d'infiltration d'huile ou de contamination. Enfin, on dépensera 13,4 millions \$ pour enlever l'amiante dans quelques écoles et 10 millions \$ pour réparer les édifices les plus mal en point.

Le ministre a aussi attribué 26,7 millions \$ aux commissions scolaires crie et inuite du Nord québécois.

Quant à la formation professionnelle et technique, qui accuse un net retard par rapport aux besoins du marché du travail, M. Legault y accorde une enveloppe

globale de 88 millions \$ pour l'agrandissement des centres existants et l'achat d'équipements. On compte ainsi inscrire 2800 nouveaux étudiants.

### CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

Moins heureux, les cégeps et les universités auront respectivement droit à des crédits additionnels de 33 millions \$ et 39 millions \$, essentiellement pour l'aménagement de nouveaux locaux.

Est-ce que ces sommes suffiront à répondre aux demandes du réseau? François Legault admet que non.

« On reçoit des demandes de près d'un milliard \$ par année. On répond donc à une partie des besoins. Mais avec 275 millions \$ cette année, et 216 millions \$ l'an dernier, je pense qu'on répond aux besoins essentiels », a-t-il précisé.

Le ministre reconnaît cependant que ce sera insuffisant



Jean Chrétien était triomphant à son arrivée au parlement.

### ASSURANCE-EMPLOI

## Priorité législative de Chrétien

OTTAWA (PC) — De retour dans la capitale fédérale, le premier ministre Jean Chrétien a promis de faire de l'assurance-emploi sa première priorité législative et s'attardera bientôt à rédiger le discours du Trône.

M. Chrétien a réuni hier son conseil des ministres à Ottawa pour faire un post-mortem des élections et préparer le nouveau Parlement.

Les assouplissements proposés à la Loi sur l'assurance-emploi, notamment la suppression de la règle de l'intensité, figurent sur la liste des priorités du gouvernement.

« L'assurance-emploi, ça sera l'un des premiers projets de loi qui seront adoptés par la Chambre des communes, a réitéré hier M. Chrétien en quittant la réunion de son conseil des ministres. Et comme j'ai dit, ça sera rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre et c'est dommage que le Bloc québécois nous ait empêchés avec l'Alliance, de faire adopter ce projet de loi avant les élections. »

Théoriquement, le gouvernement aurait pu convoquer le Parlement le 18 décembre, date fixée par la gouverneuse générale Adrienne Clarkson à la dissolution des Chambres. Mais l'horaire est chargé. Une retraite ministérielle est prévue dans la semaine de 13 décembre. On discutera alors du prochain discours du Trône qui donnera le coup d'envoi à la nouvelle législature.

« On ne siègera pas avant les Fêtes, on va rappeler le Parlement seulement dans la nouvelle année », a précisé M. Chrétien aux journalistes.

### SOUVERAINETÉ

## Un sondage en contredit un autre

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — L'appui à la souveraineté s'effrite au Québec, soutient un sondage commandité par le Conseil pour l'unité canadienne.

Cette affirmation constitue l'exact contraire du coup de sonde mené par la firme Sondagem à la demande du Rassemblement pour l'indépendance du Québec.

Selon celui-ci, un plébiscite demandant que le Québec devienne un pays recevrait l'appui de 41 % des électeurs; un citoyen sur deux dirait « OUI » à l'indépendance plutôt que de se résigner à ce que le Québec demeure une province comme les autres.

Hier, les dirigeants du Conseil sur l'unité canadienne ont indiqué que leur enquête d'opinion, effectuée par la maison de sondage CROP, soutient qu'à peine 39 % se prononceraient en faveur d'une question référendaire comme celle de 1995. Celle-ci comportait une offre de partenariat avec le reste du Canada.

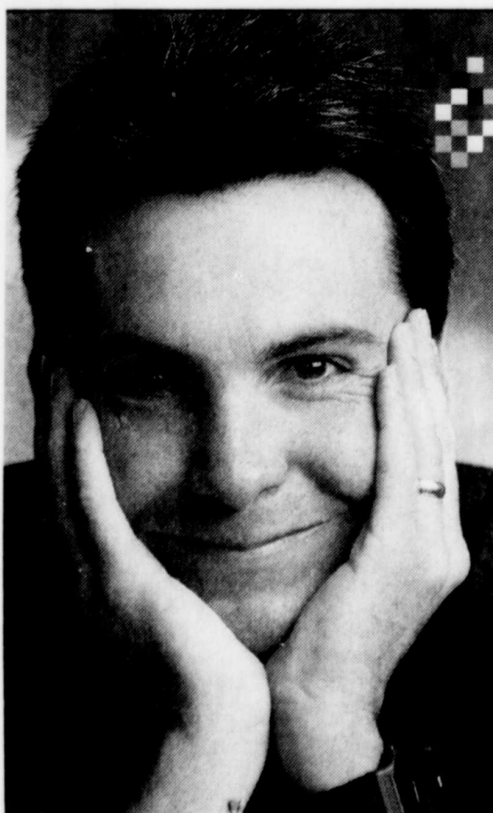
Leurs résultats indiquent également que 25 % à peine des gens répondraient « OUI » à une question « dure » suggérant que le Québec devienne un pays complètement indépendant du Canada. « Le déclin (de la thèse souverainiste) est plus marqué qu'en 1999 », a assuré le politologue Maurice Pinard, dans un communiqué de presse. « L'appui à la souveraineté est devenu plus conditionnel. Les données montrent à quel point le succès de la cause séparatiste repose sur la promesse de partenariat. »

Le sondage du Rassemblement pour l'indépendance a avancé que la loi C-20, dite de la clarté référendaire, stimule l'appui des Québécois à la souveraineté. Hier, le Conseil pour l'unité canadienne a mentionné que son enquête révèle que six Québécois sur 10 sont d'accord avec cette législation énonçant les conditions pour qu'Ottawa accepte de négocier l'accession du Québec à l'indépendance, au lendemain d'une éventuelle victoire du « OUI ». Selon lui, même les francophones (à 58 %) et les tenants du « OUI » (à 53 %) endossent la loi.

Si les questions varient dans leur formulation, les deux sondages ont été conduits durant la même période, en octobre.

Dans les deux cas, un peu plus de 1000 Québécois ont été interrogés. Leur marge d'erreur est la même, soit de 3 %, 19 fois sur 20.

Les deux enquêtes tombent d'accord sur un point. Les femmes demeurent plus réfractaires à accorder leur soutien à l'option souverainiste.



Ce samedi 2 décembre chez  
Micro Logic, c'est Noël en pixels!  
Démonstrations, présentations et  
ambiance de Noël vous aideront  
à trouver les cadeaux parfaits!

### Noël en pixels selon Michel:

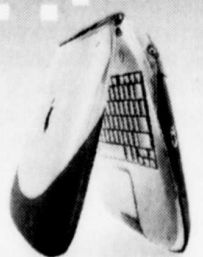
Facilité d'utilisation, autonomie et vitalité vont de pair avec le iBook d'Apple! Et chez Micro Logic, on m'offre en prime un téléphone Nokia de Fido à l'achat d'un iBook\*. Cette année, pour Noël, j'aurai des ailes!

**Micro Logic**

2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 658 6624



Votre cadeau  
à l'achat d'un iBook\*: un  
téléphone Nokia 5190 de Fido, une  
valeur de **50\$**



iBook PowerPC G3 à 366 MHz  
• Mémoire vive de 64 Mo • Disque  
rigide de 10 Go • Lecteur CD-ROM  
• Sortie AV • Modem et Ethernet  
intégrés

**2 239\$**  
ou 72,79\$/mois†

Apple Revendeur agréé

\* À l'achat du iBook 366 MHz Indigo seulement, détails en magasin. † Financement sur 36 mois, taxes en sus, sujet à approbation du crédit, détails en magasin. Photos à titre indicatif seulement. Apple, le logo d'Apple et iBook sont des marques d'Apple Computer, Inc. Fido est une marque de Microcell Solutions inc.

# Bouchard annule son voyage au Mexique

Le fédéral l'empêcherait d'assister à la cérémonie de passation des pouvoirs de Vicente Fox

■ NEW YORK (PC) — Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a accusé le gouvernement fédéral, hier, d'avoir manœuvré pour l'empêcher d'assister à la cérémonie de passation des pouvoirs du nouveau président du Mexique, Vicente Fox Quesada. Du même souffle, le premier ministre a annoncé qu'il annulait son voyage au Mexique.

M. Bouchard a raconté avoir été personnellement invité par le nouveau président mexicain à assister à cette cérémonie prévue se tenir aujourd'hui, à Mexico.

Mais à la dernière minute, après que l'ambassade canadienne à Mexico se soit mêlée de l'affaire, les autorités mexicaines ont subitement expliqué qu'une « erreur lamentable » s'était glissée dans l'invitation formulée par le Mexique, et que M. Bouchard n'était plus invité à la cérémonie comme telle. Il pourrait tout au plus assister à sa retransmission en circuit fermé à l'Auditorium national, en compagnie de 7000 autres invités.

Seules les délégations officielles des États assistent en personne à la cérémonie et le Québec n'a pas le statut d'État, ont expliqué les Mexicains.

## « MONCEUVRE ÉHONTÉE »

Alors qu'il assistait hier aux cérémonies marquant le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Délégation du Québec à New York, M. Bouchard a vu dans l'incident mexicain une « manœuvre éhontée et discourtoise » d'Ottawa en sous-main.

C'est le 29 novembre que l'ambassade canadienne à Mexico a subitement commencé à s'intéresser à l'invitation qui avait été faite à M. Bouchard. Un conseiller à l'ambassade, James Lambert, a

demandé à la délégation du Québec à Mexico des précisions sur la venue de M. Bouchard.

M. Lambert s'est dit « déçu » que son ambassade n'ait pas été au préalable informée de l'invitation. Une heure plus tard, ce sont les autorités mexicaines qui rappelaient, expliquant qu'une « erreur lamentable » s'était glissée dans l'invitation et que M. Bouchard n'était pas invité personnellement à la cérémonie de passation des pouvoirs, mais uniquement à l'auditorium où la cérémonie serait retransmise.

« Je ne veux pas embarrasser le gouvernement mexicain. Dans les circonstances, nous l'avons amicalement avisé que nous ne créerons pas d'incident et que je n'irai pas. Cela ne remet pas en cause la nature amicale et conviviale des rapports que nous entretenons avec le Mexique », a expliqué M. Bouchard.

Pourtant, des gouverneurs américains, comme ceux de la Californie et de l'Arizona, avaient été officiellement invités à la cérémonie mexicaine même s'ils ne feront pas partie officiellement de la délégation nationale des États-Unis.

M. Bouchard a rappelé que ce genre de « pressions indues et agressives du gouvernement fédéral canadien » n'étaient pas nouvelles.

En mai 1999, des pressions fédérales de ce genre avaient fait en sorte que la rencontre qui devait se dérouler entre M. Bouchard et le précédent président mexicain Ernesto Zedillo avait aussi été annulée.

M. Bouchard a parlé d'un « pattern » fédéral destiné à nuire au Québec. Il s'agit d'une « stratégie fédérale du cadenas diplomatique ».



Lucien Bouchard

# Invasion québécoise à New York

NEW YORK (PC) — Déjà présent sur la scène new-yorkaise depuis 60 ans, le Québec y intensifiera sa visibilité l'an prochain en organisant un événement majeur dans le Big Apple.

Les détails en ont été dévoilés par le premier ministre Lucien Bouchard hier. M. Bouchard était de passage dans la métropole américaine à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'installation d'une délégation du Québec à New York.

Du 1<sup>er</sup> août au 12 septembre 2001, une caravane fluviale se rendra à New York par la voie maritime traditionnellement utilisée par nos ancêtres : la rivière Richelieu, le lac Champlain et la

rivière Hudson, qui se jette dans l'Atlantique à la hauteur de New York.

Cette « invasion maritime amicale » sera une occasion pour présenter des expositions artistiques et culturelles, des concerts et des dégustations de produits québécois.

À compter du 13 septembre, des « Espaces Québec » seront créés à Manhattan, où les New-Yorkais pourront avoir un tour d'horizon du Québec. Un site Internet a également été créé et inauguré pour permettre aux habitants de la métropole américaine d'avoir accès à une foule de renseignements sur le Québec.

## FUSIONS MUNICIPALES

# Les patrons doutent, les syndicats se plaignent

QUÉBEC (PC) — Pendant que le Conseil du patronat (CPQ) demande au gouvernement de prouver que les fusions vont profiter aux contribuables, les syndicats affirment leur ras-le-bol d'entendre qu'ils coûtent trop cher.

« Il appartient au gouvernement d'établir des règles de taxation qui tiennent compte du caractère concurrentiel des entreprises québécoises et que, si le projet de fusion se réalise, il doit produire des économies pour les contribuables, que la facture de taxe diminue, et nous n'avons aucune preuve de cela dans le projet de loi », a affirmé, hier, le président du CPQ Gilles Taillon devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 170 sur les fusions municipales.

Ceci dit, M. Taillon a encore une fois réitéré la demande traditionnelle du monde patronal concernant la nécessité de revoir le Code du travail et de réduire d'au moins 3% par année les dépenses municipales « tout le temps que durera la période de normalisation des comptes de taxe ».

« Il faut aussi permettre l'attrition, a-t-il ajouté, et ouvrir les services municipaux à la concurrence avec le secteur privé. »

M. Taillon a encore une fois répété qu'il est impossible de songer à des économies d'échelle importantes sans une révision du Code du travail.

Il va sans dire que ce souhait patronal irrite les centrales syndicales. « Dans cette bataille, a déclaré le président de la FTQ Henri Massé, on a vraiment l'impression d'être des souffre-

douleur de ces antifusions qui utilisent l'argument que c'est la main-d'œuvre qui va faire augmenter les coûts.

« On ne cesse de répéter, a-t-il poursuivi, que les mauvais syndicats vont empiler les conventions collectives, les unes par-dessus les autres, pour aller chercher le meilleur des mondes et faire grimper les coûts, comme si le fait d'être syndiqué enlève toute intelligence. »

La FTQ est consciente que la réforme municipale est un passage difficile, mais elle estime, toutefois, qu'elle est nécessaire pour l'avenir économique du Québec.

« Il n'est pas question cependant a précisé M. Massé, que la FTQ tolère un régime d'exception au Code du travail pour le secteur municipal, sous forme du projet de loi actuel qui constitue un véritable assaut aux principes fondamentaux qui sous-tendent le régime des relations de travail au Québec. »

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi Diane Lemieux a pour sa part indiqué qu'il n'est pas question de faire passer des pans de la réforme du Code du travail par le biais des fusions. Elle a précisé que son projet de réforme du Code du travail, « un dossier discret », sera probablement déposé avant Noël.

Le chef libéral, Jean Charest, a quant à lui répété que s'il est porté au pouvoir, il permettra aux citoyens de se prononcer par voie de référendum sur la possibilité de se « défusionner ».

# VENTE

## début de saison

Jusqu'au 3 décembre

### Vêtements

**Venez voir nos spéciaux de début de saison!**

**CERTIFICAT CADEAU**  
À l'achat de produits Helly Hansen,  
courez la chance de gagner  
**500 \$**  
en produits Helly Hansen!

Dépositaire des vêtements :  
Descente • Fabrice • Avalanche • Phenix •  
Peak Performance • Helly Hansen • Rossignol •  
Hors-la-Loi • Orage • Killy • Dale •  
Timberland • Jackpot •  
Magic Society

### SKIS

Dépositaire des fameux skis  
Salomon «Pilot»

**Skis paraboliques Dynastar Max 8 avec fixations  
Tyrolia SL 100 ABS**

Régulier : 580.00 \$ Promo : **339<sup>99</sup> \$**

Détaillant autorisé des skis :  
Salomon • Rossignol • Head Tyrolia • Dynastar • Nordica • Atomic • Volkl • Stockle • Look • Marker

### Planches à neige

**Achetez une planche à neige Forum Pro Model  
avec une paire de fixations Forum ATP  
et obtenez gratuitement un casque**

Pro-Tec Freeride d'une valeur de **110 \$**

Détaillant autorisé des planches à neige :  
Sims • Forum • Atlantis • M3/MLY • Blax • Volkl • Generics • Limited • Four Square • Special Blend • West Beach • Iris  
Circa • X-Nix • Twist • Prom • Flow Sport • Tree Stone • Split • Smith • DSO • Dragon • Sex Wax • Pro-Tec • Boeri

260, boul. du Beau-Pré,  
Beauport (Québec)  
G0A 1E0  
Tél. : 418.827.1717

www.brunellesport.com **Mont Sainte-Anne**

Venez entendre la nouvelle série de **Clavinova**  
à Place Ste-Foy du 1 au 10 décembre (inclusivement)

© YAMAHA  
Clavinova

**YAMAHA**

Comparaison des mémoires  
d'échantillonnage

CLP-950/32MB

CLP-930/8MB

CLP-920/7.5MB

- Nouvelle dimension dans le style et la qualité.
- Mémoire d'échantillonnage substantiellement augmentée pour un son plus réaliste.
- Aucun piano numérique au monde n'approche ce niveau renversant de réalisme.

Venez en faire l'essai chez

**MUSIQUE INC**  
**BEAUDOIN**

17 rue Desjardins, Lévis 833-2141

## GRANDE VENTE D'OUVERTURE

le 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre seulement

### Planchers de bois francs

- Escomptes pouvant aller jusqu'à 25 % sur certains lots de planchers.
- Choix incomparable de planchers prévernissés et de planchers insonorisants pour condos.
- Livraison, installation, sablage et vernissage.
- Bienvenue aux sablesurs, entrepreneurs et contracteurs!

**Salle d'exposition**  
**Nouvel emplacement pour mieux vous servir!**

**HEURES D'OUVERTURE (GRANDE VENTE)**  
Vendredi, le 1<sup>er</sup> décembre: 8h30 à 21h00  
Samedi, le 2 décembre: 9h00 à 17h00  
Dimanche, le 3 décembre: 12h00 à 17h00

878-8900

Distributeur des produits

**PREVERCO**

PLANCHERS D'OUVERTURE

**PARQUET**

**ROYAL INC.**

285, de Rotterdam  
Parc Industriel de St-Augustin  
(Prendre la sortie 295 Sud sur l'autoroute 40 Ouest/  
à deux pas de l'usine de Préverco)

Une visite vous convaincra!

DÉCÈS ET AVIS

BEAULIEU BÉLANGER, Georgette, Ste-Foy BOULET, Thérèse Nicole, Québec BROCHU, Irène Saucier, Beauport CHAREST, Andréa, Inverness CÔTÉ, Fleurette Gagnon, Québec CÔTÉ, Thérèse Bédard, Ste-Croix DEMERS, Robert, St-Henri GENEST, Robert GIGUÈRE, Léonce-Arthur, Saint-Joseph-de-Beauce GINGRAS, Soeur Augustine, Beauport JEAN, Hélène (née Dubé), L'Anclienne-Lorette LABEL, Blanche St-Pierre, St-Pacôme MARCOUX, Jeanne Tremblay, Québec MORIN, Joseph, Sainte-Foy MORISSETTE, Roger, Ste-Claire Bellechasse NETSCH, Dr Herbert, Ste-Foy PRÉMONT, Thérèse, Charlesbourg SAINDON, Richer, Québec SAVARD, Jean-Marie, Lac-St-Charles WATTERS, Françoise Verret, Québec

BEAULIEU BÉLANGER Georgette "Gerry", "Madame B"



À l'hôpital du St-Sacrement, le 26 novembre 2000, à l'âge de 76 ans, est décédée Madame Georgette Beaulieu. Elle demeurait à Ste-Foy. Le service religieux sera célébré le samedi, 2 décembre 2000, à 14h, en l'église Notre-Dame-de-Foy, 820 Chanoine-Martin et de là au cimetière Belmont. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants: André, Richard (Lucie Normandeau), sept petits-enfants et un arrière-petit-fils, ainsi que plusieurs parents et ami(e)s. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à l'hôpital du St-Sacrement, 1050 Chemin Ste-Foy, Québec, G1S 4L8. Direction des funérailles Coopérative Funéraire du Plateau 693 Nérée-Tremblay Ste-Foy Qc G1N 4R8 Pour renseignements 688-2411 Télécopieur 688-2414 Courriel cfp@videotron.net

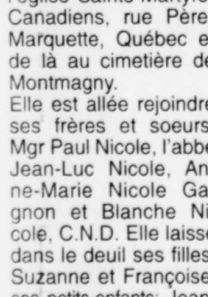
BOULET Thérèse Nicole 1908 - 2000

À l'hôpital du Saint-Sacrement, le 29 novembre, à l'âge de 92 ans, est décédée dame Thérèse Nicole, épouse du Dr Maurice Boulet, décédé. Elle demeurait à Québec, autrefois de Montmagny. La famille recevra les condoléances à la Coopérative funéraire du Plateau 693, Nérée-Tremblay Sainte-Foy

le vendredi 1er décembre de 19h à 22h, le samedi 2 décembre à compter de 9h30. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre à 11h, en l'église Saints-Martyrs-Canadiens, rue Père-Marquette, Québec et de là au cimetière de Montmagny. Elle est allée rejoindre ses frères et sœurs: Mgr Paul Nicole, l'abbé Jean-Luc Nicole, André-Charest, épouse de dame Réjane Côté, domiciliée à Inverness. Le service religieux aura lieu le samedi 2 décembre 2000, à 14h, à l'église d'Inverness. La famille reçoit les condoléances vendredi, de 14 à 16h, et de 19 à 22h. Et samedi, jour des funérailles, à compter de midi au complexe funéraire Jacques Couture inc. 142, rue Grenier Laurière

M. Andréa Charest laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils Simon; ses frères, Gérard épouse de Georgette Caron (Inverness), Germain épouse de Henriette Bernard (Victoriaville); sa soeur Lucille épouse de Normand Mercier (Princeville); ses beaux-frères et belles-sœurs, Jacqueline épouse de Raymond Gagné, Jean-Guy Côté épouse de Thérèse Gagné, Valère Côté épouse de Gisèle Gosselin, Marie-Paule épouse de Joseph-Édouard Gagné, Louise épouse de Michel Hudon, Monique épouse de Raymond Poirier, ainsi que Carole, Gilles, Amélie et Olivier Turcotte. Pour informations: (819) 365-4296 Fax: (819) 365-4927 E-Mail: jcouture@iviv.qc.ca

CHAREST Andréa



À l'hôtel-Dieu d'Arthabaska, le mercredi 29 novembre 2000, est décédé, à l'âge de 73 ans et 3 mois, M. Andréa Charest, époux de dame Réjane Côté, domiciliée à Inverness. Le service religieux aura lieu le samedi 2 décembre 2000, à 14h, à l'église d'Inverness. La famille reçoit les condoléances vendredi, de 14 à 16h, et de 19 à 22h. Et samedi, jour des funérailles, à compter de midi au complexe funéraire Jacques Couture inc. 142, rue Grenier Laurière

M. Andréa Charest laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils Simon; ses frères, Gérard épouse de Georgette Caron (Inverness), Germain épouse de Henriette Bernard (Victoriaville); sa soeur Lucille épouse de Normand Mercier (Princeville); ses beaux-frères et belles-sœurs, Jacqueline épouse de Raymond Gagné, Jean-Guy Côté épouse de Thérèse Gagné, Valère Côté épouse de Gisèle Gosselin, Marie-Paule épouse de Joseph-Édouard Gagné, Louise épouse de Michel Hudon, Monique épouse de Raymond Poirier, ainsi que Carole, Gilles, Amélie et Olivier Turcotte. Pour informations: (819) 365-4296 Fax: (819) 365-4927 E-Mail: jcouture@iviv.qc.ca

5 jours pour 5\$ Annonces classées 686-3311 Pour des articles de 100\$ et moins. Pour un temps limité

CÔTÉ Fleurette Gagnon



À l'hôpital St-Augustin, le mardi 28 novembre 2000, est décédée Mme Fleurette Gagnon, épouse de M. Bertrand Côté. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté, en présence des cendres, le samedi 2 décembre 2000, à 11h, en l'église Ste-Odile, coin des Peupliers et Duval, et de là au cimetière St-Charles, 1460 boul. Hamel, Québec. La direction des funérailles a été confiée à la coopérative funéraire Pied de la Falaise 525, Prince-Édouard Québec

La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, André (Lynne Coll), Louise, Marcel (Claudette Drapeau), Linda (Jimmy Prud'Homme), Lilliane (Jacques Lachance); ses petits-enfants, Isabelle, Marie-Claude, Catherine, Emmanuel, Samuel, Vicky, Vanessa et Christopher; ses arrière-petits-enfants, Valérie et Anthony; ses frères et sœurs, feu Ronald, Henri (feu Thérèse Girard), Guy, Yolande, Lili (Thomas Côté), feu Lauréat (Louise Robin), Germain, Clermont; ses beaux-frères et belles-sœurs, feu Raymond Côté (feu Gérard Belley), feu Bernard Côté (feu Geneviève Gravel), Thomas Côté (Lili Gagnon), Roger Côté (Aurélia Perron), Rod Côté (feu Céline Salessa), Richard Côté (Lucette Day), Claire Côté, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un remerciement spécial du 4ème est du pavillon St-Augustin, Beauport, pour les soins apportés à notre mère. Pour renseignements 525-4637 Fax: 529-5803 cmarcoux@videotron.ca

Coopérative funéraire de l'Anse 280, 8e Rue Québec

Une liturgie de la parole sera célébrée, en présence des cendres, le samedi 2 décembre, à 13h30, au Mausolée du cimetière St-Charles, 1460, boul. Hamel, Québec, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. L'inhumation des cendres se fera aussi au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Huguette (Maxime Ribera), Yolande (feu Sylvain Roy), Louise (Raymond Dufour), Danielle, feu Michelle, feu Richard, Jo-Anne (Daniel Rousseau), Michel (Louise Lemieux); son frère Gonzague Saucier; ainsi que ses seize petits-enfants et ses douze arrière-petits-enfants; plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un remerciement spécial du 4ème est du pavillon St-Augustin, Beauport, pour les soins apportés à notre mère. Pour renseignements 525-4637 Fax: 529-5803 cmarcoux@videotron.ca

CÔTÉ Thérèse Bédard



À l'hôpital St-François d'Assise du CHUQ, le 26 novembre 2000, à l'âge de 97 ans, entouré de l'amour des siens, nous a quittés M. Robert Genest, époux en premières noces de feu Adrienne Aubin, en secondes noces de feu Thérèse Lapointe et en troisième noces de dame Lucie Carignan. La famille recevra les condoléances au funérarium

J. Bouchard et Fils 1290, 1re Avenue Québec

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, et samedi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 14h, en l'église Saint-François d'Assise, 1re Avenue, Québec, et de là au cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Lucie Carignan, ses enfants et leurs familles: Françoise (Maurice Bensimon), Suzanne (Michel), René (Sylvie) et Dominique (Michel); Henri (Claire Lortie), André, Martin (Lucie) et Marie-Josée (Alain); Colette (Roger Dionne) et Jean (Ghyslain); Madeleine (Napoléon Bergeron), Sylvain (Chantal), Daniel (Kim) et Christian (Diane); Larry (Denise Héon) et Alexandre (Julie); les enfants de son épouse et leurs familles: Lise Héon (André Letarte), Sylvain et Vincent; Nicole Héon (Michel Francoeur) Dominic et Caroline; Denise Héon (Larry Genest), Patrick (Natacha) et Alexandre (Julie) et de nombreux arrière-petits-enfants; sa soeur Marie-Stella,

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

Pour renseignements 728-2202

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

COMMUNIQUEZ AVEC votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès.

DEMERS Robert



Au centre d'accueil Pavillon St-Joseph de Lévis, le 30 novembre 2000, à l'âge de 81 ans, est décédé monsieur Robert Demers, époux de dame Paula Coulombe. Il demeurait à St-Henri. La famille recevra les condoléances au funérarium

Gonzague Valois & Fils 111, rue Belleau St-Henri

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi à compter de midi. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 14h, en l'église de St-Henri. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Lucille (Jean-Pierre Fortier), Denis (Huguette Gignras), Benoit (Céline Barras), Huguette (Jocelyn Guay), Yvan (Marie De Carufel), feu Alain, Serge (Cherie Cockrane), Eric (Annie Jacques); ses quatre petits-enfants; ses frères et sœurs: Alfred (Thérèse Pouliot), Gabrielle (feu Maurice Turgeon), Antonia (feu Josephat Couture), Emilienne (feu Maurice Gosselin), Georges-Henri (Marie-Paule Pouliot), Soeur Yolande, Soeur Yvonne, Lucie-Paule (Roland Caron), Yvette (Gérard Dutil); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Coulombe: feu Raymond (Rita Lefebvre), feu Lucien (Marie-Jeanne Dallaire), Annette (feu Adrien Parent), Emilie (Évangéline Camiré), Simonne (feu Sylvio Savoie), Rita (feu Georges Camiré), Wilfrid (Rolande Rousseau), Colette (feu Wildey Couture), Conrad (Claire Larochelle), feu Jacqueline (feu Philippe Blais), Gisèle (feu Paul-Eugène Blais), Rachel (Roland Blais), feu Véronique (Pierre Guilbault), Gilles (Denise Roy); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s. Pour renseignements 839-8823 Télécopieur 839-0016 Courriel cmarcoux@videotron.ca

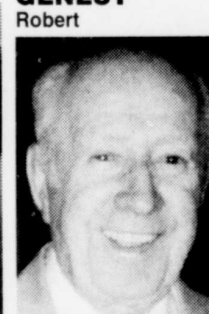
Armand Plante 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

vendredi de 13h30 à 16h30 et de 19h à 22h, samedi, jour des funérailles à compter de 9h jusqu'à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000 à 11h, en l'église de Saint-Joseph et de là au cimetière paroissial de Saint-Joseph, sous la direction de la maison

Armand Plante Inc 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: l'abbé Hermant, Docteur Paul (Diane Lestage), Gaétane (Henri Brun) et Nicole (Gilles Missout); ses neuf petits-enfants: Pierre, Louis, Bernard, Anik, Luc, François, Rachel, Véronique, Antoine; ses cinq arrière-petits-enfants: Stéphanie, Catherine, Camille, Florence et Alexandre. Il était le frère de feu Marie-Anne (feu Arsène Grenier), feu Alida (feu Joseph Grondin), feu Ulric (Hélène Doyon). Il était aussi le beau-frère de Doria (feu Alfred Marcoux), Athala (feu Odilon Grenier), feu Alfredo (feu Léo Lagrange), feu Noëlla (feu Ulric Drouin), Marie-Ange (Joseph Giroux), Albert (feu Lucia Grenier), Eddy (Fernande Labbé), feu Arsène (feu Rolande Roy); il laisse aussi dans le deuil ses neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux amis, amies. Vous pouvez faire parvenir directement vos condoléances à la famille par télécopieur au (418)397-4404 ou 1-800-696-3513 courriel map12pbt@globetrotter.net Pour renseignements composez le (418) 397-6948

GENEST Robert



À l'hôpital Saint-François d'Assise du CHUQ, le 26 novembre 2000, à l'âge de 97 ans, entouré de l'amour des siens, nous a quittés M. Robert Genest, époux en premières noces de feu Adrienne Aubin, en secondes noces de feu Thérèse Lapointe et en troisième noces de dame Lucie Carignan. La famille recevra les condoléances au funérarium

J. Bouchard et Fils 1290, 1re Avenue Québec

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, et samedi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 14h, en l'église Saint-François d'Assise, 1re Avenue, Québec, et de là au cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Lucie Carignan, ses enfants et leurs familles: Françoise (Maurice Bensimon), Suzanne (Michel), René (Sylvie) et Dominique (Michel); Henri (Claire Lortie), André, Martin (Lucie) et Marie-Josée (Alain); Colette (Roger Dionne) et Jean (Ghyslain); Madeleine (Napoléon Bergeron), Sylvain (Chantal), Daniel (Kim) et Christian (Diane); Larry (Denise Héon) et Alexandre (Julie); les enfants de son épouse et leurs familles: Lise Héon (André Letarte), Sylvain et Vincent; Nicole Héon (Michel Francoeur) Dominic et Caroline; Denise Héon (Larry Genest), Patrick (Natacha) et Alexandre (Julie) et de nombreux arrière-petits-enfants; sa soeur Marie-Stella,

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

Pour renseignements 728-2202

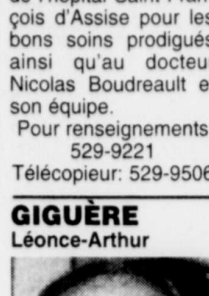
Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

COMMUNIQUEZ AVEC votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès.

LE SOLEIL

ses belles-sœurs: Rose Pouliot, Marguerite, Florence et Thérèse Carignan ainsi que son beau-frère Noël Allard; ses neveux et nièces et plus particulièrement Gaston Genest; feu ses frères et sœurs et leurs familles; ses beaux-frères et belles-sœurs des familles: Aubin, Laroche, Lapointe, Morancy, Carignan et Héon; ses bons amis du Club Sommet. Un sincère remerciement au personnel du B-3 de l'hôpital Saint-François d'Assise pour les bons soins prodigués ainsi qu'au docteur Nicolas Boudreau et son équipe. Pour renseignements 529-9221 Télécopieur: 529-9506

JEAN Hélène (née Dubé)



À son domicile, le 27 novembre 2000, à l'âge de 66 ans, est décédée Dame Hélène Dubé, épouse de feu Monsieur Louis-Raymond Jean. Elle demeurait à l'Anclienne-Lorette. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000 à 11h00 en l'église Notre-Dame de l'Annonciation, (1625, rue Notre-Dame, L'Anclienne-Lorette). La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Claude (Christiane Auclair), Alain (Claudine Mayrand); ses petits-enfants: Miguel, Guillaume, Catherine; ses frères et sœurs: Rolland Dubé (Rita Laurendeau), feu Marie-Paule Dubé (Bertrand Normand), Yvette Dubé (Albert Normand), feu Lucille Dubé (Marcelin Cloutier), Jean-Marie Dubé, André Dubé (Henri Dubé, Noëlla Dubé (feu Raymond Dupont), Jacqueline Dubé (Léo Bédard), Nicole Dubé (Yves d'Amboise); ses beaux-frères et belles-sœurs: Hervé Jean (Paulette Verreault), feu Marcel Jean (Annette Robichaud), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190, rue Dorchester sud, bureau 59, Québec (Québec) G1K 5Y9. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

Armand Plante 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

vendredi de 13h30 à 16h30 et de 19h à 22h, samedi, jour des funérailles à compter de 9h jusqu'à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000 à 11h, en l'église de Saint-Joseph et de là au cimetière paroissial de Saint-Joseph, sous la direction de la maison

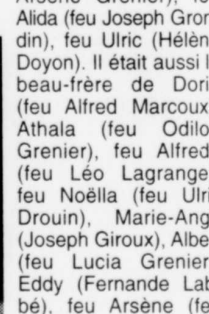
Armand Plante Inc 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: l'abbé Hermant, Docteur Paul (Diane Lestage), Gaétane (Henri Brun) et Nicole (Gilles Missout); ses neuf petits-enfants: Pierre, Louis, Bernard, Anik, Luc, François, Rachel, Véronique, Antoine; ses cinq arrière-petits-enfants: Stéphanie, Catherine, Camille, Florence et Alexandre. Il était le frère de feu Marie-Anne (feu Arsène Grenier), feu Alida (feu Joseph Grondin), feu Ulric (Hélène Doyon). Il était aussi le beau-frère de Doria (feu Alfred Marcoux), Athala (feu Odilon Grenier), feu Alfredo (feu Léo Lagrange), feu Noëlla (feu Ulric Drouin), Marie-Ange (Joseph Giroux), Albert (feu Lucia Grenier), Eddy (Fernande Labbé), feu Arsène (feu Rolande Roy); il laisse aussi dans le deuil ses neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux amis, amies. Vous pouvez faire parvenir directement vos condoléances à la famille par télécopieur au (418)397-4404 ou 1-800-696-3513 courriel map12pbt@globetrotter.net Pour renseignements composez le (418) 397-6948

Armand Plante Inc 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: l'abbé Hermant, Docteur Paul (Diane Lestage), Gaétane (Henri Brun) et Nicole (Gilles Missout); ses neuf petits-enfants: Pierre, Louis, Bernard, Anik, Luc, François, Rachel, Véronique, Antoine; ses cinq arrière-petits-enfants: Stéphanie, Catherine, Camille, Florence et Alexandre. Il était le frère de feu Marie-Anne (feu Arsène Grenier), feu Alida (feu Joseph Grondin), feu Ulric (Hélène Doyon). Il était aussi le beau-frère de Doria (feu Alfred Marcoux), Athala (feu Odilon Grenier), feu Alfredo (feu Léo Lagrange), feu Noëlla (feu Ulric Drouin), Marie-Ange (Joseph Giroux), Albert (feu Lucia Grenier), Eddy (Fernande Labbé), feu Arsène (feu Rolande Roy); il laisse aussi dans le deuil ses neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux amis, amies. Vous pouvez faire parvenir directement vos condoléances à la famille par télécopieur au (418)397-4404 ou 1-800-696-3513 courriel map12pbt@globetrotter.net Pour renseignements composez le (418) 397-6948

GENEST Robert



À l'hôpital Saint-François d'Assise du CHUQ, le 26 novembre 2000, à l'âge de 97 ans, entouré de l'amour des siens, nous a quittés M. Robert Genest, époux en premières noces de feu Adrienne Aubin, en secondes noces de feu Thérèse Lapointe et en troisième noces de dame Lucie Carignan. La famille recevra les condoléances au funérarium

J. Bouchard et Fils 1290, 1re Avenue Québec

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, et samedi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 14h, en l'église Saint-François d'Assise, 1re Avenue, Québec, et de là au cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Lucie Carignan, ses enfants et leurs familles: Françoise (Maurice Bensimon), Suzanne (Michel), René (Sylvie) et Dominique (Michel); Henri (Claire Lortie), André, Martin (Lucie) et Marie-Josée (Alain); Colette (Roger Dionne) et Jean (Ghyslain); Madeleine (Napoléon Bergeron), Sylvain (Chantal), Daniel (Kim) et Christian (Diane); Larry (Denise Héon) et Alexandre (Julie); les enfants de son épouse et leurs familles: Lise Héon (André Letarte), Sylvain et Vincent; Nicole Héon (Michel Francoeur) Dominic et Caroline; Denise Héon (Larry Genest), Patrick (Natacha) et Alexandre (Julie) et de nombreux arrière-petits-enfants; sa soeur Marie-Stella,

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

Pour renseignements 728-2202

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

COMMUNIQUEZ AVEC votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès.

le vendredi 1er décembre. Les funérailles auront lieu le samedi 2 décembre, à 14h, en la chapelle des soeurs Servantes du Saint-Coeur-de-Marie, à Beauport, et l'inhumation au cimetière de la communauté, sous la direction de la coopérative funéraire de la Seigneurie 2450, av. Clément Giffard-Beauport 663-4735 Télécopieur: 663-2328 courriel: coop@coop-seigneurie.com

JEAN Hélène (née Dubé)



À son domicile, le 27 novembre 2000, à l'âge de 66 ans, est décédée Dame Hélène Dubé, épouse de feu Monsieur Louis-Raymond Jean. Elle demeurait à l'Anclienne-Lorette. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000 à 11h00 en l'église Notre-Dame de l'Annonciation, (1625, rue Notre-Dame, L'Anclienne-Lorette). La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Claude (Christiane Auclair), Alain (Claudine Mayrand); ses petits-enfants: Miguel, Guillaume, Catherine; ses frères et sœurs: Rolland Dubé (Rita Laurendeau), feu Marie-Paule Dubé (Bertrand Normand), Yvette Dubé (Albert Normand), feu Lucille Dubé (Marcelin Cloutier), Jean-Marie Dubé, André Dubé (Henri Dubé, Noëlla Dubé (feu Raymond Dupont), Jacqueline Dubé (Léo Bédard), Nicole Dubé (Yves d'Amboise); ses beaux-frères et belles-sœurs: Hervé Jean (Paulette Verreault), feu Marcel Jean (Annette Robichaud), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190, rue Dorchester sud, bureau 59, Québec (Québec) G1K 5Y9. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

Armand Plante 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

vendredi de 13h30 à 16h30 et de 19h à 22h, samedi, jour des funérailles à compter de 9h jusqu'à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000 à 11h, en l'église de Saint-Joseph et de là au cimetière paroissial de Saint-Joseph, sous la direction de la maison

Armand Plante Inc 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: l'abbé Hermant, Docteur Paul (Diane Lestage), Gaétane (Henri Brun) et Nicole (Gilles Missout); ses neuf petits-enfants: Pierre, Louis, Bernard, Anik, Luc, François, Rachel, Véronique, Antoine; ses cinq arrière-petits-enfants: Stéphanie, Catherine, Camille, Florence et Alexandre. Il était le frère de feu Marie-Anne (feu Arsène Grenier), feu Alida (feu Joseph Grondin), feu Ulric (Hélène Doyon). Il était aussi le beau-frère de Doria (feu Alfred Marcoux), Athala (feu Odilon Grenier), feu Alfredo (feu Léo Lagrange), feu Noëlla (feu Ulric Drouin), Marie-Ange (Joseph Giroux), Albert (feu Lucia Grenier), Eddy (Fernande Labbé), feu Arsène (feu Rolande Roy); il laisse aussi dans le deuil ses neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux amis, amies. Vous pouvez faire parvenir directement vos condoléances à la famille par télécopieur au (418)397-4404 ou 1-800-696-3513 courriel map12pbt@globetrotter.net Pour renseignements composez le (418) 397-6948

Armand Plante Inc 875, av. Ste-Thérèse St-Joseph-de-Beauce

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: l'abbé Hermant, Docteur Paul (Diane Lestage), Gaétane (Henri Brun) et Nicole (Gilles Missout); ses neuf petits-enfants: Pierre, Louis, Bernard, Anik, Luc, François, Rachel, Véronique, Antoine; ses cinq arrière-petits-enfants: Stéphanie, Catherine, Camille, Florence et Alexandre. Il était le frère de feu Marie-Anne (feu Arsène Grenier), feu Alida (feu Joseph Grondin), feu Ulric (Hélène Doyon). Il était aussi le beau-frère de Doria (feu Alfred Marcoux), Athala (feu Odilon Grenier), feu Alfredo (feu Léo Lagrange), feu Noëlla (feu Ulric Drouin), Marie-Ange (Joseph Giroux), Albert (feu Lucia Grenier), Eddy (Fernande Labbé), feu Arsène (feu Rolande Roy); il laisse aussi dans le deuil ses neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux amis, amies. Vous pouvez faire parvenir directement vos condoléances à la famille par télécopieur au (418)397-4404 ou 1-800-696-3513 courriel map12pbt@globetrotter.net Pour renseignements composez le (418) 397-6948

GENEST Robert



À l'hôpital Saint-François d'Assise du CHUQ, le 26 novembre 2000, à l'âge de 97 ans, entouré de l'amour des siens, nous a quittés M. Robert Genest, époux en premières noces de feu Adrienne Aubin, en secondes noces de feu Thérèse Lapointe et en troisième noces de dame Lucie Carignan. La famille recevra les condoléances au funérarium

J. Bouchard et Fils 1290, 1re Avenue Québec

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, et samedi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 14h, en l'église Saint-François d'Assise, 1re Avenue, Québec, et de là au cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Lucie Carignan, ses enfants et leurs familles: Françoise (Maurice Bensimon), Suzanne (Michel), René (Sylvie) et Dominique (Michel); Henri (Claire Lortie), André, Martin (Lucie) et Marie-Josée (Alain); Colette (Roger Dionne) et Jean (Ghyslain); Madeleine (Napoléon Bergeron), Sylvain (Chantal), Daniel (Kim) et Christian (Diane); Larry (Denise Héon) et Alexandre (Julie); les enfants de son épouse et leurs familles: Lise Héon (André Letarte), Sylvain et Vincent; Nicole Héon (Michel Francoeur) Dominic et Caroline; Denise Héon (Larry Genest), Patrick (Natacha) et Alexandre (Julie) et de nombreux arrière-petits-enfants; sa soeur Marie-Stella,

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

Pour renseignements 728-2202

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée St-Flavien

COMMUNIQUEZ AVEC votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès.

(Rolland Parent), Thérèse, Marie-Paule, Louise, Marthe, Micheline Champagne et Charlotte Leclerc; beaux-frères, belles-sœurs de la famille Label: Gérard (Madeleine Lavoie), Paul-Emile Lavoie, Roger (Gertrude Moreau), Léo (Aurore D'Anjou, Jeannette (Léopold Chambeland), Laurette (Marcel Chamberland); plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame de Fatima de La Pocatière, 1201, 6e Avenue, C.P. 460, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 (des formulaires seront disponibles au salon). Direction des funérailles Maison funéraire Viateur Gallant Enr. St-Philippe de Néri Pour renseignements ou fax 1(418)498-3382

MARCOUX Jeanne Tremblay



À l'hôpital Laval, le 29 novembre 2000, à l'âge de 86 ans, est décédée madame Jeanne Tremblay, épouse de feu monsieur Arthur Marcoux. Elle demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 11h, en l'église Saint-Pascale-de-Maizerets, 1895, de la Canardière, Québec, où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marcel Bernier (Diane Simard), Claude Bernier (Marjolaine Alain), Arthur Jr (Mélanie Roy), Micheline et Sylvie (Marcel Cauchon); ses petits-enfants: Jeannot, François, Sylvain, Martin, Patrick, Mathieu et Jean conjointe; ses arrière-petits-enfants: sa soeur et ses frères: Auguste Tremblay (Jocelyne), Lucie Tremblay (Lise); ses belles-sœurs: Marie Marcoux, Yvette Marcoux, Gilberte Marcoux et Hélène Marcoux; ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un remerciement au personnel médical de l'hôpital Laval pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Laval, 2725, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy QC G1V 4G5, téléphone: 656-4638. Pour renseignements 529-3371 Télécopieur: 529-9506 Courriel lc@lepinecloutier.com

MARCOUX Jeanne Tremblay

À l'hôpital Laval, le 29 novembre 2000, à l'âge de 86 ans, est décédée madame Jeanne Tremblay, épouse de feu monsieur Arthur Marcoux. Elle demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 11h, en l'église Saint-Pascale-de-Maizerets, 1895, de la Canardière, Québec, où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marcel Bernier (Diane Simard), Claude Bernier (Marjolaine Alain), Arthur Jr (Mélanie Roy), Micheline et Sylvie (Marcel Cauchon); ses petits-enfants: Jeannot, François, Sylvain, Martin, Patrick, Mathieu et Jean conjointe; ses arrière-petits-enfants: sa soeur et ses frères: Auguste Tremblay (Jocelyne), Lucie Tremblay (Lise); ses belles-sœurs: Marie Marcoux, Yvette Marcoux, Gilberte Marcoux et Hélène Marcoux; ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un remerciement au personnel médical de l'hôpital Laval pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Laval, 2725, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy QC G1V 4G5, téléphone: 656-4638. Pour renseignements 529-3371 Télécopieur: 529-9506 Courriel lc@lepinecloutier.com

MARCOUX Jeanne Tremblay

À l'hôpital Laval, le 29 novembre 2000, à l'âge de 86 ans, est décédée madame Jeanne Tremblay, épouse de feu monsieur Arthur Marcoux. Elle demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi 2 décembre 2000, à 11h, en l'église Saint-P

**DÉCÈS ET AVIS**

**WATTERS**  
Françoise Verret



"La vie est belle parce que l'on se la fait belle."

Courageuse, généreuse et aimante, est décédée aux Jardins du Haut St-Laurent, le 29 novembre 2000, à l'âge de 85 ans et 6 mois, dame Françoise Verret, épouse de feu M. Georges A. Watters. La famille recevra les parents et ami(e)s au funérarium **Albert Rochette & Fils**, 350, route 138 St-Augustin-Desmaures

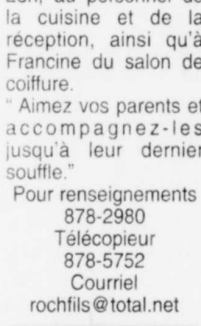
samedi à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le samedi, 2 décembre 2000, à 11h, en l'église de St-Augustin-Desmaures et de là au cimetière paroissial de St-Raymond. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Michel (Cécile Giroux), feu Lise, Carole, Pierre (Patricia Lirette), Hélène (Fernand Fiset), Georgette, Annie (Jacques A. Guéreau), feu Daniel (Huguette Rousseau); ses 18 petits-enfants, ses 8 arrière-petits-enfants, ainsi que plusieurs ami(e)s. Nos remerciements aux préposés du 2<sup>e</sup> étage, au personnel infirmier avant 23h, au personnel de la cuisine et de la réception, ainsi qu'à Francine du salon de coiffure.

"Aimez vos parents et accompagnez-les jusqu'à leur dernier souffle."

Pour renseignements 878-2980  
Télécopieur 878-5752  
Courriel rochfils@total.net

**725**  
Services anniversaires

**BLOUIN**  
Marie-Paule Turcotte



Chère épouse, chère maman, chère grand-maman, déjà un an s'est écoulé depuis ton départ précipité, mais, la chaleur de ta présence est toujours vivante dans nos pensées et dans nos cœurs. Le temps ne pourra jamais effacer tout l'amour, la bonté et la générosité dont tu nous as entourés. En ta mémoire, le samedi 9 décembre 2000, à 16h, en l'église St-Ignace de Loyola de Beauport, sera célébrée une messe anniversaire. Merci aux parents et ami(e)s qui s'uniront à la famille pour cette célébration.

**740**  
Faveurs obtenues

GRANDS remerciements à Dieu pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. R.L.

Souvenez-vous O Gloireux St-Antoine, ami de l'Enfant-Jésus et fils chéri de Marie-Immaculée qu'on a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à vous, imploré votre protection, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, je viens à vous, O Fidele Consolateur des affligés, gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosternerai à vos pieds et tout pécheur que je suis, j'ose paraître devant vous. Ne rejetez pas ma prière, vous, si puissant sur le Cœur de Jésus, mais écoutez-la favorablement et daignez l'exaucer. Amen. R.M.

**765**  
Monuments

DU MANUFACTURER **THERIAULT & FILS**  
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

**EN BREF**

**PROCÈS DE L'ENTARTEUR**  
Chrétien s'esquive

■ CHARLOTTETOWN — L'avocat du premier ministre Jean Chrétien tente de lui éviter de comparaître en cour et de témoigner dans la cause impliquant Evan Wade Brown, accusé d'avoir mis une tarte au visage de M. Chrétien. L'événement s'est produit le 16 août dernier, à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et M. Chrétien a reçu en octobre une assignation à comparaître. Mais selon l'avocat du premier ministre, Gordon Campbell, il n'y a pas lieu de faire comparaître M. Chrétien. L'avocat conteste par ailleurs la décision du juge en affirmant qu'il aurait outrepassé sa compétence. Evan Wade Brown, âgé de 23 ans, a plaidé non coupable à l'accusation de voies de fait portée contre lui. Le procès devait en principe débiter le 4 novembre, en pleine campagne électorale. (PC)

**BARRAGE D'HYDRO**  
Mort atroce d'une plongeuse

■ HULL — Une scaphandrière d'Hydro-Québec a connu une mort horrible, hier après-midi, alors qu'elle s'affairait à des travaux d'entretien sous-marin sur une digue, à Hull. Martine Côté, 27 ans, se serait retrouvée immobilisée pendant plus d'une heure et demie au fond de la centrale électrique Hull 2 situé non loin de l'entrée du pont Chaudière. Elle effectuait l'inspection vidéo sous-marine d'une digue en compagnie d'équipiers. Selon Hydro-Québec et les premières constatations de plongeurs présents sur les lieux, la scaphandrière se serait retrouvée coincée jusqu'à mi-corps dans une cavité de la digue, victime d'un phénomène d'aspiration. Appelée sur les lieux vers 12 h 40, une équipe de secouristes et des plongeurs d'Hydro-Québec ont tenté plusieurs fois de sortir la scaphandrière de sa fâcheuse position. Mais c'est finalement un corps inerte qu'ils ont retiré des eaux, vers 14 h. Les ambulanciers ont aussitôt entamé les manœuvres de réanimation. Peine perdue. Le décès a été constaté en soirée, à l'hôpital de Hull. (PC)

**Funérailles**  
de J.-G. Lavigneur

■ MONTRÉAL — Les funérailles de Jean-Guy Lavigneur, membre de la célèbre famille qui avait gagné plus de sept millions de dollars à la loterie dans les années 1980, ont eu lieu hier matin, à Montréal. Une cinquantaine de personnes ont assisté au service funèbre à l'église Saint-Vincent-de-Paul. Au cours de la cérémonie, Yve Lavigneur a livré un long témoignage dans lequel il a présenté son père comme un homme courageux qui aimait ses enfants. Il a souligné sa force de caractère malgré les épreuves qu'il a vécues et les décès qui sont survenus dans la famille. (PC)

**HALIFAX**  
Saisie d'ivoire

■ HALIFAX — Des inspecteurs de Douanes Canada qui suivaient un cours de formation ont découvert par hasard, dans un cargo porte-conteneurs amarré dans le port de Halifax, une valise contenant plus de 4000 bijoux en ivoire délicatement sculptés. Les médias ont été invités hier à examiner les bijoux — boucles d'oreilles, broches, colliers et bracelets — dont la valeur est estimée à environ 75000\$. Mohamed Doost, un citoyen allemand qui habite dans la région de Toronto, a été accusé en vertu de la loi internationale sur la faune, qui interdit l'importation d'espèces menacées de disparition. (PC)

**AIR INDIA**  
Témoin menacé

■ VANCOUVER — Lune des personnes appelées à témoigner dans l'attentat à la bombe contre un avion d'Air India, en 1985, ont été renvoyés en cellule jusqu'à leur prochaine comparution, en janvier. Ce n'est pas la première fois que l'enquête sur cette tragédie s'accompagne de menaces. Les policiers ont déjà enquêté sur des menaces de mort portées contre des journalistes, des professeurs et des membres de la communauté sikhe. (PC)

**JEUNE RÉFUGIÉ ATTEINT DE TUBERCULOSE**

**Une dernière chance**

Il doit prendre ses médicaments sous surveillance d'ici lundi, sinon c'est la prison

ROLLANDE PARENT  
Presse canadienne

MONTRÉAL — Ce n'est pas de gaieté de cœur que les autorités de la Santé publique ont demandé hier au juge Jean Crépeau, de la Cour supérieure, d'ordonner l'incarcération d'un jeune réfugié péruvien afin de s'assurer qu'il prend bien la médication prescrite contre sa tuberculose et qu'il n'infecte pas d'autres personnes.

Il s'agit de Victor-Miguel Sebastian-Rosales, 26 ans, qui n'a pas encore sa citoyenneté canadienne. Les autorités de la Santé publique ont tenté de démontrer qu'ils avaient tout essayé. En vain. Victor-Miguel Sebastian-Rosales fait des promesses qu'il ne tient pas. Il met sa santé en danger et celle des autres également, a fait valoir la direction de la Santé publique.

La tuberculose est une maladie bactérienne transmissible par voie aérienne que les médecins doivent obligatoirement signaler aux autorités sanitaires qui sont tenues, de par la loi, de faire en sorte que le patient prenne sous leurs yeux les médicaments fournis gratuitement.

Au juge Crépeau, la coordonnatrice des soins de la direction de la Santé publique, Sylvianne Manseau, et la travailleuse sociale Marie-Claude Fournier ont raconté les multiples efforts consentis pour convaincre le jeune Péruvien, âgé de 26 ans, qui n'a pas encore sa citoyenneté canadienne, de se conduire de façon responsable.

Les hôpitaux l'ont accueilli à deux reprises, à la suite d'une ordonnance de la cour. Il y a fait la pluie et le beau temps et a pris la poudre d'escampette.

Il a signé des engagements à suivre ses traitements. Les papiers lui avaient été soumis et en français et en espagnol. Après quelques jours, il ne se présentait pas, ne répondait pas à la porte ou encore il disait avoir trop de nausées, occasionnées par une consommation trop grande d'alcool, pour pouvoir avaler les 24 pilules qu'il doit ingérer cinq jours par semaine.

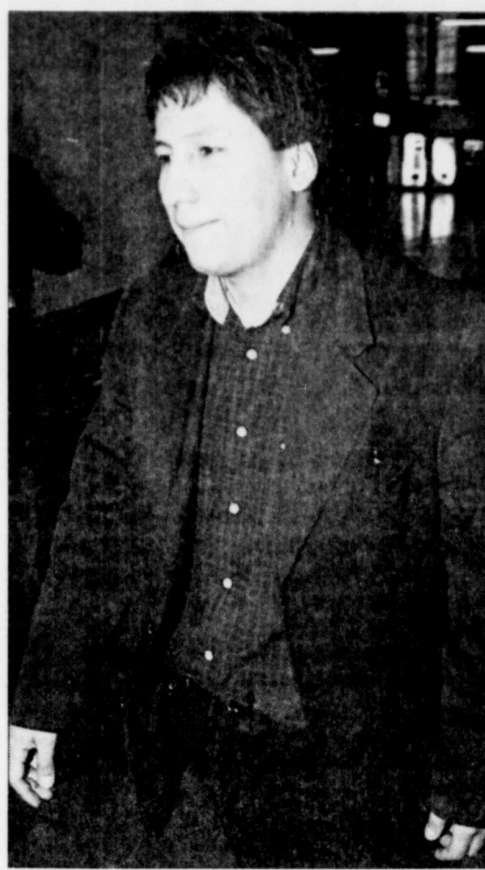
Même si elle jugeait que ce n'était pas la situation idéale, la travailleuse sociale lui suggérait de la prendre avec ce qu'il avait bu pendant tout le week-end.

Comme il se plaignait de ne pas avoir assez d'argent pour se rendre au CLSC par transport en commun, la direction de la Santé publique lui a payé pendant un an une carte de transport.

À de multiples occasions, les médecins, infirmières ou travailleuses sociales ont tenté de lui expliquer l'importance pour lui et ses proches de se soigner correctement. Les services d'un interprète, du français à l'espagnol, étaient retenus.

Son dossier comporte maintenant une centaine de pages. Pas moins de 16 médecins, 18 infirmières, une travailleuse sociale, des travailleurs communautaires, des interprètes, 14 policiers et deux ambulanciers sont intervenus auprès de lui depuis que le diagnostic de tuberculose a été rendu, il y a 16 mois.

À une occasion, une infirmière avait fait le nécessaire pour qu'il puisse recevoir les médica-



Victor-Miguel Sebastian-Rosales à son arrivée au palais de justice, à Montréal, hier.

ments requis à Toronto, où il devait se rendre travailler pour quelque temps. Il n'est jamais allé à Toronto. Par contre, il a pris l'avion pour Vancouver. On lui a organisé des visites durant les fins de semaine, histoire de compenser. Il n'y a pas été fidèle.

«L'irrégularité de la prise des médicaments risque d'avoir un impact sur la santé publique. Il ne réalise pas le sérieux de la situation», a fait valoir M<sup>me</sup> Manseau.

Il aurait même infecté la petite fille de cinq ans de la femme avec qui il a cohabité un certain temps. Des recherches ont dû être menées pour vérifier si d'autres personnes n'ont pas été contaminées.

Victor-Miguel Sebastian-Rosales semble avoir épuisé les ressources d'imagination de gens dont c'est pourtant le métier de l'aider.

Le juge lui a ordonné de prendre sous surveillance ses médicaments d'ici lundi. Il lui a dit qu'il s'agissait d'une dernière chance avant l'incarcération. Il entendra la preuve qu'il entend présenter, lundi, son avocat.

La direction de la Santé publique demande l'incarcération de Victor-Miguel à la prison de Rivière-des-Prairies ou à celle de Bordeaux, munies d'une infirmerie. Sinon, on suggère son hospitalisation à l'Institut thoracique de Montréal sous la surveillance constante d'un agent de la paix.

**Il a épuisé les ressources d'imagination de ceux qui tentaient de l'aider**

**AXE MONTRÉAL-QUÉBEC**

**Vaste réseau de prostitution démantelé**

MONTRÉAL (PC) — Une vingtaine de personnes, dont les administrateurs, les gérants, portiers et danseuses de six bars offrant des spectacles érotiques, ont été appréhendées par la police qui croit avoir démantelé un vaste réseau provincial de maisons de débauche et de proxénétisme.

Alain Dextraze, connu depuis plusieurs années dans le monde du spectacle érotique, ainsi que Richard Angelillo, une recrue du gang de motards Evil Ones, club-école des Hell's Angels, figurent parmi les individus et prostituées soupçonnés de faire partie de cette organisation criminelle. Les policiers du Service des enquêtes sur le crime organisé (SECO) de la SQ sont convaincus qu'Angelillo et Dextraze sont les têtes dirigeantes du réseau, le premier étant le principal administrateur tandis que le second sert surtout de prête-nom pour les six établissements présentant des spectacles de danseuses nues.

Lenquête visait à mettre au jour les activités illicites et fort lucratives des six bars s'identifiant comme «les meilleurs clubs présentant des spectacles de danseuses». Toute une gamme de services sexuels, d'une masturbation pour 30 à 50\$ jusqu'au «service complet» pour 80 à 100\$, étaient offerts au client qui n'avait qu'à suivre la demoiselle de son choix jusque dans l'isoloir.

Il aura fallu près d'un an d'enquête (infiltration, écoute électronique et surveillance) depuis janvier 2000 dans le cadre du projet DEXXX (diminutif du nom de famille de leur principale cible) avant que 115 policiers de la SQ passent à l'action, à 16 h 30 mercredi, en exécutant simultanément 27 mandats de perquisition dans les régions de Trois-Rivières, Québec et Montréal.

Parmi les endroits visités apparaissent le bar l'Intersection, à Saint-Mathieu-de-Beloil, identifié comme le quartier général du réseau; le bar 145, situé au Domaine du Relais, à Saint-Liboire, en Montérégie; le bar 204 Inter-cité, à Sainte-Eulalie; le bar 305 du Relais des sportifs, à Princeville; le bar Toit Rouge de la route 218, à Manseau, dans la région de Québec; ainsi que le bar l'Intervalle situé sur la route 125, à Sainte-Julienne, dans Lanaudière.

En plus de mettre la main au collet d'une vingtaine de personnes, dont Alain Dextraze, 34 ans, de Sainte-Madeleine, Richard Angelillo, 37 ans, de Sorel, ainsi que d'une dizaine de prostituées, les policiers ont saisi 14 000\$ et des livres de comptabilité au bar l'Intersection, à Saint-Mathieu-de-Beloil, de petites quantités de drogues et des boîtes contenant plus de 12 000 condoms.

Les prévenus ont comparu hier en Cour du Québec, à Saint-Hyacinthe et à Trois-Rivières, sous des accusations de proxénétisme, trafic de drogue et d'avoir tenu une maison de débauche.

**CANCER DU SEIN**

**Moins de récurrences avec le tamoxifène**

TORONTO (PC) — Les femmes qui ont souffert d'un cancer du sein et dont une mutation génétique les rend plus vulnérables à cette maladie sont beaucoup moins susceptibles de développer un cancer à l'autre sein si elles ont été traitées au tamoxifène, selon des chercheurs torontois.

Les résultats de leurs recherches, publiés dans la prestigieuse revue britannique *The Lancet*, vont soulager de nombreuses femmes particulièrement à risque de développer la maladie en raison d'une mutation génétique. Le traitement au tamoxifène pourrait leur éviter de devoir se soumettre à deux autres traitements préventifs plus draconiens: la mastectomie (ablation d'un sein) ou l'ovariectomie (ablation des ovaires).

«Pouvons-nous offrir une solution de rechange à la mastectomie, qui soit aussi efficace et qui permette aux femmes de conserver leurs seins? C'est notre théorie. C'est ce qui rend nos travaux si intéressants», a déclaré hier le directeur de la recherche, Steven Narod.

Son équipe a étudié les cas de survivantes au cancer du sein dans 34 hôpitaux de huit pays, et qui présentaient toutes l'une des deux mutations génétiques liées à ce cancer. Au total, 209 de ces femmes avaient souffert d'un cancer aux deux seins, alors que dans 384 cas, un seul sein avait été touché.

**COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**Incompétence crasse, dénonce la CSN**

MATHIEU BOIVIN  
Presse canadienne

MONTRÉAL — Parlant de «dénier de justice» et «d'incompétence crasse», la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau, a très durement critiqué hier un préavis de décision de la Commission de l'équité salariale concernant les quelque 400 000 salariés du gouvernement québécois. De son côté, la commission a indiqué que les hauts cris de la CSN étaient «prématurés».

M<sup>me</sup> Carboneau a indiqué trois motifs d'indignation, soit la nature des modes d'estimation des écarts salariaux, le fait que la commission agisse selon elle hors de son mandat et le fait que la commission de l'équité salariale ne consulte pas les femmes et les syndicats.

«On nous dit que ce ne sont pas les femmes qui ne gagnent pas assez, mais plutôt les hommes qui sont trop payés, a résumé M<sup>me</sup> Carboneau, en conférence de presse. La loi sur l'équité salariale interdit spécifiquement de réduire la rémunération des uns pour atteindre l'équité salariale, ça équivaut à créer des échelles salariales vers le bas!»

La commission sortirait par ailleurs de son mandat en se prononçant sur le fait que des emplois majoritairement masculins soient trop payés. «Sa job n'est pas de décider si les hommes sont trop payés, c'est de voir à ce que les femmes accèdent à l'équité salariale en vertu du principe de salaire égal pour un travail équivalent. C'est de l'incompétence crasse, du travail de piètre qualité», a-t-elle déclaré.

Rappelant que la fonction publique québécoise employait près d'une travailleuse québécoise sur cinq, la vice-présidente de la CSN a prévenu que «si la commission ne comprend pas le sens même de la Loi sur l'équité salariale, le problème va rejaillir en bout de ligne sur le gouverne-

ment».

Pour M<sup>me</sup> Carboneau, il est enfin incompréhensible que seuls les employeurs soient consultés par la commission dans le processus d'examen des mécanismes d'atteinte de l'équité salariale.

«C'est un déni de justice, a-t-elle déploré, nous sommes obligés de faire des demandes d'accès à l'information pour nous tenir au courant de l'évolution de l'équité salariale dans certaines entreprises.»

À la commission, l'avocat Pierre Darveau a rétorqué que le document en cause n'était qu'un préavis de décision demandant des explications sur les sujets mêmes que la CSN considère irritants. «C'est une intervention prématurée, a-t-il commenté, d'autant plus que nos décisions n'ont pas de caractère exécutoire.»

M. Darveau a confirmé que les employeurs étaient les seuls consultés par la Commission parce que c'est «la loi qui le veut ainsi, en vertu de l'article 121 de la loi sur l'équité. Nous ne pouvons pas faire autrement.» Enfin, l'avocat a signalé que cette même obligation de respect de la loi certifie que la commission «n'a rien fait qui soit hors de sa compétence ou de son mandat».

**ERRATUM**

Dans la circulaire épargne d'Aliments de Santé Laurier du mois de janvier 2001, le produit Formule H.H. de la compagnie Inno-Vie est disponible en format de 300 comprimés seulement en magasin.

Toute l'équipe d'Aliments de Santé Laurier vous souhaite de Joyeuses Fêtes!

À Place Laurier La plus grande équipe spécialisée en santé et beauté naturelle au Canada!  
**ALIMENTS DE SANTÉ LAURIER**  
(418) 651-3262  
www.aliments-sante.laurier.com

**5 jours pour 5\$**  
Annonces classées  
686-3311  
Pour les services de 10\$ et plus, pour un temps limité, appelez de 9 à 17h.

**ERRATUM**

La publicité Daewoo parue les 29 et 30 novembre contenait des inexactitudes quant à certaines modalités de financement. Le texte relatif à ces modalités aurait dû se lire comme suit:  
\*Offres disponibles au détail sur les nouvelles Nubira SX berline 2000 et Leganza SX berline 2000. PDSF de 16700\$/20600\$. Frais de transport et de préparation, immatriculation et taxes applicables en sus. \*\*Modèle CDX illustré. †† S'applique à tous les nouveaux modèles Daewoo. Exemple de financement: 17000\$ à un taux de 0% équivaut à des mensualités de 354,17\$ pour 48 mois. Coût du prêt de 0,00\$ pour une obligation totale de 17000\$. Taux de financement de 2,9% également offert pour 60 mois. Exemple de financement: 17000\$ à un taux de 2,9% équivaut à des mensualités de 304,77\$ pour 60 mois. Coût du prêt de 1282,60\$ pour une obligation totale de 18262,60\$. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Offres sujettes à l'approbation du crédit et disponibles seulement par l'entremise des Services Financiers Daewoo et des concessionnaires Daewoo participants jusqu'au 31 décembre 2000.

# LE MONDE

## Bush multiplie les embûches

Il fait concentrer des centaines de milliers de bulletins de vote vers Tallahassee, ce qui rend interdit leur décompte manuel rapide

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Al Gore, sur des charbons ardents, a pu suivre hier à la télévision le convoi et l'arrivée de près d'un demi-million de bulletins de vote dans la capitale de la Floride, et l'arrivée aujourd'hui d'un autre demi-million de ces bulletins, à la demande de George W. Bush, dans l'intention de prolonger le décompte et de freiner la procédure judiciaire.

À la veille d'une réunion capitale de la Cour suprême aujourd'hui, le Congrès (républicain) de Floride a aussi proposé d'intervenir dans le processus en nommant, si la crise continue, les 25 grands électeurs de l'État au collège électoral chargé de désigner, le 18 décembre, le prochain président des États-Unis.

Le gouverneur de Floride, Jeb Bush, qui n'est autre que le frère du candidat républicain, a indiqué qu'il soutient cette démarche sans précédent. Cela a provoqué une vive réaction de Joe Lieberman, colistier du candidat démocrate Al Gore, selon qui « il s'agit d'un erreur terrible » qui pourrait plonger le pays dans « une crise constitutionnelle ».

MM. Gore et George W. Bush se sont opposés sur l'autorité constitutionnelle du Parlement de Floride en ma-

tière de désignation des grands électeurs présidentiels, dans des mémoires supplétifs transmis hier à la Cour suprême.

La controverse est centrée sur l'interprétation de l'article II (2) de la Constitution, qui dispose que « chaque État désignera » les grands électeurs « de la manière décidée par sa législature ».

Dans la matinée d'hier, par ailleurs, M. Gore a formellement demandé à la Cour suprême de Floride d'accélérer les choses et d'ordonner le décompte immédiat de près de 14 000 bulletins de vote.

Pressé par le calendrier et une opinion qui commence à s'impatienter, le vice-président table sur ce décompte pour renverser l'avance minuscule de 537 voix sur près de six millions, qui a été attribuée officiellement dimanche au can-

didat républicain George W. Bush.

En attendant, Al Gore ronge son frein: ignorant sa requête d'un décompte manuel des seuls bulletins litigieux des comtés de Miami-Dade et de Palm Beach, un juge de Tallahassee, Sanders Sauls, a accédé à une contre-requête républicaine et ordonné le transfert de plus d'un million de bulletins vers la capitale de Floride. Le juge ne tiendra que demain une audience sur le bien-fondé d'un tel décompte.

Les avocats de M. Bush ont de plus annoncé qu'ils allaient demander aujourd'hui à un juge d'ordonner à trois nouveaux comtés de Floride — républicains ceux-là — de faire parvenir leurs bulletins à la cour de Tallahassee, capitale de l'État.

Un tel déluge de bulletins serait impossible à vérifier manuellement avant plusieurs semaines.

Enfin un autre combat judiciaire se déroule pour 15 000 bulletins par correspondance du comté à majorité républicaine de Seminole, où il y aurait eu vice de procédure.

Hier, les télévisions ont longuement montré une camionnette jaune sous

escorte policière roulant sur une autoroute avec à bord 160 mallettes de fer contenant les 462 000 bulletins de Palm Beach. Le convoi est arrivé dans la soirée à Tallahassee. Un autre voyage était prévu aujourd'hui de Miami-Dade vers la capitale pour 654 000 autres bulletins.

Alors que, dans l'incertitude, la bataille de l'image est vitale, M. Gore multiplie les interventions publiques pour inviter ses compatriotes à la patience. Le candidat a comparé les bulletins litigieux aux articles que le lecteur informatique d'une caisse de supermarché n'arrive pas à lire et qui sont enregistrés à la main.

### TRANSITION

M. Bush, lui, fait comme s'il avait déjà gagné, préparant avec son adjoint Dick Cheney la transition qui interviendra avec l'administration de Bill Clinton. « Nous voulons être prêts à diriger le pays. C'est pour cela que nous avons été élus », a-t-il dit en recevant Colin Powell dans son ranch de Crawford pour « parler de transition, de sécurité nationale et de questions de politique étrangère ».

L'ancien général, un des hommes les plus populaires aux États-Unis depuis la guerre du Golfe, est pressenti pour devenir le futur secrétaire d'État de M. Bush.

Le général Powell a indiqué que M. Bush ne lui avait « pas encore demandé » de diriger la diplomatie américaine.

Selon lui, M. Bush n'annoncera pas de nomination ministérielle avant que sa victoire à la présidentielle ne soit définitive.

« J'ai toujours compris de mes conversations avec le gouverneur Bush, et Dick Cheney, qu'il ne commencera pas à nommer les membres de son cabinet avant que ces affaires ne soient terminées ».

Aujourd'hui, toute l'attention se tourne vers la Cour suprême des États-Unis qui tient à Washington une audience historique, mais pas nécessairement décisive, pour trancher le différend Gore-Bush en Floride.

La haute cour devrait faire savoir la semaine prochaine si M. Bush a eu ou non raison de contester la constitutionnalité des récents dépouillements à la main organisés en Floride.

## Barak propose un État palestinien rejeté par Arafat

TEL-AVIV (d'après AFP et AP) — Le premier ministre israélien Ehud Barak, déjà virtuellement en campagne électorale, a proposé hier aux Palestiniens un nouvel accord intérimaire repoussant les questions de Jérusalem et des réfugiés, mais a aussitôt essuyé un refus catégorique.

M. Barak devient ainsi le premier chef de gouvernement israélien à se déclarer publiquement prêt à accepter la formation d'un État palestinien.

M. Barak a fait cette proposition peu avant l'ouverture près de Tel-Aviv d'une réunion du comité central de son parti devant fixer la date des primaires pour désigner le candidat travailliste (gauche, au pouvoir) à des élections législatives anticipées en 2001, sans doute autour de mai.

Selon un sondage publié hier par le quotidien *Yediot Aharonot*, M. Barak serait battu par l'ex-premier ministre du Likoud, le principal parti de droite, Benjamin Netanyahu, si ces élections avaient lieu aujourd'hui.

M. Netanyahu apparaît comme le meilleur candidat de la droite, puisqu'il est crédité de 51 % des intentions de vote, contre 37 % pour M. Barak, qui l'emporterait avec 44 % des voix contre 39 % à l'actuel chef du Likoud Ariel Sharon.

Seul candidat déclaré de son parti, le premier ministre sortant n'a convoqué les 1800 membres du comité central qu'au tout dernier moment, apparemment pour couper l'herbe sous le pied de ses rivaux travaillistes.

Les analystes estiment que la seule chance de M. Barak de se maintenir au pouvoir est de parvenir d'ici au scrutin

à un accord de paix avec le président palestinien Yasser Arafat.

Le premier ministre, qui a suspendu *sine die* les négociations en octobre en raison de l'Intifada, a fait une offre en ce sens aux Palestiniens.

« Si nous ne parvenons pas à un accord sur Jérusalem et sur les réfugiés palestiniens, nous pouvons conclure un accord intérimaire prolongé dans le cadre duquel nous leur donnerions 10% (NDR: de la Cisjordanie) tout en reconnaissant un État palestinien », a affirmé M. Barak lors d'une conférence de presse à Tel-Aviv.

Actuellement, l'Autorité palestinienne contrôle partiellement ou totalement environ 40 % de la Cisjordanie.

M. Barak a estimé que les questions de l'avenir de Jérusalem-Est et du droit au retour des réfugiés palestiniens, les problèmes les plus inextricables du conflit, « pourraient être réglés ensuite dans le cadre d'un accord d'ici deux ou trois ans ».

Mais le rejet de cette offre par les Palestiniens n'a pas tardé. « Tout accord intérimaire est rejeté complètement », a affirmé un proche conseiller de M. Arafat, Nabil Abou Roudeina.

« Une paix juste devrait être fondée sur des solutions globales comprenant Jérusalem et les réfugiés, car sans cela, il n'y aura ni paix, ni sécurité dans la région », a-t-il ajouté.

Les affrontements dans les territoires palestiniens, bien qu'en forte diminution, ont continué, à la veille du premier vendredi du mois de jeûne musulman du Ramadan, une journée particulièrement crainte par les autorités israéliennes.

## Retrouvailles coréennes



L'émotion a été à son comble hier pour 200 Coréens du Sud et du Nord qui, après un demi-siècle d'attente, se sont retrouvés pour la première fois, en application des mesures d'apaisement entre les deux anciens pays ennemis de la guerre froide. « Mère, c'est moi, peux-tu me reconnaître, je suis ton fils », a bégayé Shing Dong Gil quand il s'est retrouvé face à la centenaire Yu Du-Hee, à l'hôtel Koryo de Pyongyang sous les objectifs des caméras de la télévision sud-coréenne.

## Fox veut transformer le Mexique

MEXICO (AFP) — Le nouveau président mexicain Vicente Fox prend ses fonctions aujourd'hui avec la volonté affirmée de transformer son pays qui n'a jamais connu d'alternance pour être resté pendant 71 ans sous la domination du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

Une vingtaine de chefs d'État, dont les présidents cubain Fidel Castro et vénézuélien Hugo Chavez, doivent assister aux cérémonies d'investiture que Vicente Fox, leader du Parti d'action nationale (PAN, conservateur) a voulu particulièrement fastueuses.

Représentant les États-Unis, la secrétaire d'État Madeleine Albright est arrivée à Mexico hier à la tête d'une délégation d'une vingtaine de personnes dont le « tsar » antidroge Barry McCaffrey.

L'arrivée de Fidel Castro était particulièrement attendue et des sympathisants du leader cubain ont déjà apposé en divers endroits des affiches lui souhaitant la bienvenue.

La visite du président cubain intervient au moment où les relations entre La Havane et Mexico connaissent une période de tension.

Alors que le Mexique a toujours été considéré comme un allié de Cuba, Fidel Castro a récemment déclaré que ce pays était désormais « régi par les intérêts, les principes et les compromis imposés par le traité de libre-échange avec son voisin du nord ».

Une critique à laquelle les autorités mexicaines ont préféré ne pas répondre « par courtoisie », ont-elles souligné, avant la visite du président cubain.

### GRANDS ESPOIRS

L'arrivée de Vicente Fox au pouvoir a suscité de grands espoirs dans la population, le nouveau chef d'État, élu en juillet, ayant multiplié les promesses et annoncé une rupture totale avec le régime autoritaire du PRI.

Le nouveau président s'est en particulier engagé à réduire la pauvreté qui touche près de 60 millions de Mexicains, à lutter avec succès contre le trafic de drogue et la corruption, et à régler rapidement le problème de la guerrilla du Chiapas.

Le chef de la guerrilla, le sous commandant Marcos, silencieux depuis plusieurs mois, a annoncé pour sa part qu'il répondrait aux offres de paix du nouveau chef d'État demain, soit le lendemain de son installation.

Ex-directeur de Coca-Cola pour le Mexique et l'Amérique centrale, Vicente Fox connaît depuis son élection l'état de grâce et recueille actuellement, selon divers sondages, 70 % d'avis favorables.

Mais, même s'il a appelé les partis à la réconciliation et à la collaboration, le PRI et le Parti de la révolution démocratique (PRD, centre-gauche), très affaiblis, lui restent farouchement opposés.

Une situation d'autant plus délicate pour Vicente Fox que le PRI demeure la première force au parlement avec 211 sièges sur 500 et qu'il contrôle toujours 19 des 31 États du Mexique.

## Une nouvelle étoile voit le jour

WASHINGTON, 29 (d'après AFP et AP) — L'équipage de la navette *Endeavour* va ouvrir un nouveau chapitre dans la saga de la Station spatiale internationale (ISS) en l'équipant de deux panneaux solaires géants, dont les reflets seront visibles, telle une étoile, depuis la Terre.

La navette spatiale devait décoller hier soir du centre spatial Kennedy, à Cap Canaveral (Floride) pour une mission de 11 jours.

Le compte à rebours, qui a débuté mardi matin, se poursuivait sans aucun problème et la météo devrait collaborer parfaitement, a indiqué le directeur des tests de la NASA, Jeff Spaulding.

L'équipage, commandé par l'astronaute Brent Jett, comprendra cinq hommes au total, dont le Canadien Marc Garneau qui aura la lourde tâche de manipuler le bras robotique télécommandé de la navette.

Il faudra deux jours à *Endeavour* pour rattraper l'ISS sur orbite à 328 km d'altitude, avant de s'y arrimer lors

d'une manœuvre délicate. La navette emportera dans sa soute une charge utile de 17 tonnes, comprenant les panneaux, les batteries et les équipements électroniques afférents.

Une fois montés sur l'ISS, ces panneaux solaires chargés de fournir l'électricité à l'ISS, mesureront au total quelque 80 mètres de long, soit plus que l'envergure des ailes d'un Boeing 777.

D'une puissance de 19,1 kilowatts et d'un coût de 600 millions \$, cet ensemble sera la plus grande structure déployée à ce jour dans l'espace.

« Lorsque tous les panneaux seront complètement déployés, ils généreront suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de 15 maisons sur Terre », explique Michael Hawes, chargé du développement spatial à la NASA.

### DEUX PANNEAUX

Les deux panneaux, pliés dans deux boîtes d'une épaisseur de 50 cm, contiennent plus de 64 000 cellules photovoltaïques. Leur extension sera l'un

des temps forts de cette mission.

« Les gens regarderont en l'air et voir une nouvelle étoile ». Seules la Lune et l'étoile Sirius seront plus brillantes », souligne M. Hawes.

Pour effectuer les travaux de mise en place de ces panneaux, deux astronautes, Joe Tanner et Carlos Noriega, effectueront trois délicates sorties dans l'espace.

La première sera consacrée au déploiement des panneaux solaires, la deuxième au câblage des équipements électriques, et enfin la troisième à l'installation d'un instrument de mesure des charges électrostatiques occasionnées par l'électricité produite par les panneaux solaires.

« Nous nous sommes entraînés pendant deux ans pour cette mission », a souligné le Canadien Marc Garneau, à son arrivée lundi au centre Kennedy.

La nouvelle station spatiale visible à l'oeil nu

Ce vol sera aussi l'occasion d'une première visite pour « Expedition One », le premier équipage résident depuis presque un mois déjà de l'ISS, l'Américain William Shepherd et les Russes Iouri Guidzenko et Sergueï Krikaliov.

### RÉUNION DE FAMILLE

Mais les cinq astronautes de l'équipage de la navette n'auront qu'une courte « réunion de famille », de quelques heures seulement, avec les trois hommes de l'ISS.

Pendant la plus grande partie de la mission, les deux équipages vivront en effet chacun dans leur propre vaisseau, séparés par le module *Unity* de la station.

L'installation des premiers panneaux solaires de l'ISS va permettre de fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement du premier laboratoire de recherches, le module américain *Destiny*, qui doit être installé en janvier 2001 lors de la prochaine mission navette de la NASA.

# OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

EDITORIAL

## Vieux et dignes

Il est trop facile de crier à la démagogie et de nier que les services offerts aux personnes âgées ne sont pas ce qu'ils devraient être au Québec. Péquistes, libéraux, mais aussi l'ensemble de la société, doit cependant faire son mea culpa et décider de quelle façon nous voulons que nos aînés soient traités.

La population est vieillissante au Québec. En 1996, 12 % de la population avait plus de 65 ans. En 2030, c'est le quart des Québécois qui atteindront cet âge. La donne a beau être répétée, nous continuons trop souvent d'agir comme si elle n'existait pas. En cette matière, le temps ne peut cependant arranger les choses. Le vieillissement est inéluctable.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

En 1987, la commission Rochon avait identifié que les services de première ligne et les soins à domicile devaient être les priorités du système québécois de santé. Le libéral Marc-Yvan Côté en avait d'ailleurs fait des éléments majeurs de sa réforme. L'atteinte du déficit zéro et les restrictions budgétaires sont venues contrecarrer certains beaux objectifs.

Les personnes âgées en perte d'autonomie et celles dont l'état nécessite des soins de longue durée n'ont pas échappé au couperet. D'autant plus que leurs voix portent moins fort que les cardiaques en attente de chirurgie ou les cancéreux en attente d'un traitement. Les centres d'hébergement du Québec sont trop souvent les enfants pauvres du réseau et ils estiment ne répondre qu'à 68 % des besoins de la clientèle.

Que de dignes vieilles dames et vieux messieurs doivent porter des couches prématurément parce que le temps manque aux préposés pour les conduire aux toilettes n'est pas acceptable. Qu'ils doivent avaler en vitesse de la purée parce que le temps manque encore pour les nourrir convenablement ne l'est pas davantage. Que cela se produise qu'à quelques endroits n'est pas une excuse valable dans une société riche comme la nôtre. Des peuples moins choyés ont un respect plus grand de leurs vieillards.

Il ne s'agit pas de retourner au temps où l'État québécois entretenait dans des foyers publics des personnes âgées autonomes qui avaient décidé de vendre leur maison. Il faut éviter cependant que des gens à la santé fragile paient aujourd'hui de leur dignité les dépenses abusives d'hier. L'État ne peut non plus se fier uniquement sur les familles pour prendre soin du père malade ou de la grand-mère devenue plus dépendante. Le nombre d'enfants est moins grand et les femmes actives sur le marché du travail n'ont pas envie de revenir au foyer pour s'occuper d'un proche vieillissant et en perte d'autonomie. Le réseau de la santé et des services sociaux doit donc adapter son offre de services à ces changements démographiques et culturels. Et comme société et comme contribuables, accepter d'y mettre le prix.

Certes, ce ne sont pas tous les gens du troisième âge qui réclament des soins à domicile ou d'hébergement. Soixante-dix pour 100 d'entre eux sont autonomes et en bonne santé. Nous devons faire en sorte qu'ils le demeurent le plus longtemps possible pour éviter ainsi leur hospitalisation et leur hébergement dans des centres de soins de longue durée.

Ce n'est pas le choix que fait en pratique le Québec. La province verse environ 39 \$ per capita pour des soins à domicile alors que la moyenne canadienne est de 79 \$. En Ontario, ce sont même 90 \$ par personne que le gouvernement accorde pour les soins à domicile. Le Québec est loin du compte.

À plus long terme, il risque d'en payer le prix. La personne âgée qui doit aboutir à l'hôpital coûte 400 \$ par jour et 100 \$ par jour dans un centre d'hébergement de longue durée. Ainsi chiffrée, la situation devrait être facile à comprendre et motiver certains choix budgétaires de la part du gouvernement québécois.

CASSE-NOISETTE



CHRONIQUE POLITIQUE

## Le Canada se rapproche du bipartisme

Tout est relatif: le vrai gagnant de la dernière élection générale est l'Alliance canadienne. Stockwell Day a même réalisé plus de gains au Québec que Jean Chrétien!

Et une répartition plus équitable des sièges, en proportion des suffrages obtenus, aurait produit un gouvernement libéral minoritaire qui n'aurait même pas eu assez de l'appui du NPD pour gouverner...

Contrairement à l'illusion donnée par le nombre de sièges obtenus, le Parti libéral du Canada fait du surplace à l'ouest du Québec, même en Ontario où il a perdu 11 000 voix par rapport à 1997. Les 233 000 voix supplémentaires obtenues par le PLC dans l'ensemble du Canada ont été dans l'est du pays, dont 177 000 au Québec seulement. Par comparaison, l'Alliance canadienne s'est imposée comme le « troisième parti » au Québec, avec une augmentation de 201 000 voix. Comparez cela aux 620 000 voix perdues par le Parti progressiste-conservateur!

Dans l'ensemble du Canada, l'Alliance canadienne a progressé de 749 251 voix, soit une augmentation de 29,81 % des suffrages obtenus en 1997. Le Parti libéral du Canada a dû se contenter d'une augmentation de 4,46 %. Les grands perdants de cette 37<sup>e</sup> élection sont le Parti conservateur, avec une chute de 36 %, et le NPD avec un recul de 24 %. Le Bloc reste à peu près stable avec une baisse de 1,22 % des suffrages obtenus.

Quoi qu'on en dise, on s'est donc rapprochés d'un régime de bipartisme alors que moins de 2 millions de voix — sur un peu plus de 20 millions d'électeurs inscrits — séparent le parti ministériel et l'opposition officielle. Si la polarisation entre fédéralistes et souverainistes ne dominait pas la politique québécoise, que le Bloc n'existait pas et que le Québec ait voté comme le reste du Canada, l'écart entre l'Alliance et le Parti libéral aurait été pratiquement réduit de moitié: seulement 1,2 million de voix séparent les deux partis, ou 6 % des électeurs inscrits!

Il est donc faux de dire que l'Alliance est encore un parti régional. En Ontario, le parti de Stockwell Day a par exemple augmenté le nombre de suffrages reçus de

162 051, ou 18,3 %, tandis que les libéraux stagnent, avec un léger recul de 0,5 %. D'ailleurs, le tiers des gains réalisés par l'Alliance l'ont été au Québec et en Ontario, et pas seulement dans l'Ouest comme on le croit généralement.

Une fois de plus, on remettra en question la formule du scrutin uninominal à un tour qui favorise le Parti libéral en Ontario et au Québec mais le défavorise dans l'Ouest. À l'élection de lundi, le PLC a obtenu 173 sièges aux Communes, soit une confortable majorité de 57,48 % des sièges avec seulement 40,83 % des suffrages exprimés.

Une répartition strictement proportionnelle des sièges aurait donné la composition suivante de la Chambre des communes: 123 libéraux (au lieu de 173), 76 ou 77 alliancistes (66), 36 ou 37 conservateurs (12), 25 ou 26 néo-démocrates (13) et 32 bloquistes (37 ou 38). Une coalition des libéraux et des néo-démocrates, comme c'est souvent arrivé dans le passé, n'aurait donc pas disposé d'une majorité de sièges au Parlement.



Le parti de Stockwell Day a réalisé le tiers de ses gains au Québec et en Ontario.

On pourrait aussi imaginer une répartition proportionnelle des suffrages par région, ce qui respecterait davantage l'équilibre politico-démographique de la Confédération. Les résultats sont étonnants...

En Ontario par exemple, le Parti libéral aurait alors obtenu 53 sièges, au lieu de 100 et l'Alliance 24 sièges au lieu de 2. En Colombie-Britannique par contre, l'Alliance n'aurait fait élire que 17 députés au lieu de 27, et le Parti libéral en aurait fait élire le double, dix au lieu de cinq. Au Québec, libéraux et bloquistes se seraient partagé à peu près le même nombre de sièges alors que l'Alliance, avec quatre députés élus, aurait pu commencer à établir une tête de pont. La présence d'au moins quelques élus dans une région est critique pour y bâtir une organisation.

En général, ce sont les perdants qui réclament une réforme du mode de scrutin et, sitôt arrivés au pouvoir, ils se désintéressent de la question. Ainsi en 1972 et 1979 sous l'impulsion de leaders de l'Ouest comme Lloyd Axworthy et Jack Austin, le Parti libéral flirtait avec l'idée d'introduire une forme de représentation proportionnelle alors qu'il était réduit à une minorité ou carrément défait par les conservateurs. Personne ne retient son souffle en attendant que Jean Chrétien soulève la question aujourd'hui!

Les adversaires du régime de représentation proportionnelle prétendent que cela multiplie les gouvernements minoritaires et accroît l'instabilité politique. Cela force aussi le parti au pouvoir à écouter davantage les oppositions, pour le meilleur et pour le pire. Un des avantages du système de représentation proportionnelle est qu'en assurant une meilleure répartition des élus dans chaque région, il facilite la formation de conseils des ministres plus représentatifs.

Pour l'instant, le Canada central profite de la situation. Qu'arrivera-t-il lorsque la droite s'installera au pouvoir avec une coalition de l'Ouest et du Québec comme au temps de Brian Mulroney et, avant lui, de Sir John A. Macdonald? Tout ce que les universités de Toronto et de Kingston comptent d'experts en sciences politiques se fera fort de démontrer qu'il est temps de changer le mode de scrutin!

L'OPÉRATION CARTE D'IDENTITÉ

## Une autre supercherie de l'industrie du tabac

François Damphousse et Fernand Turcotte

Les auteurs sont respectivement directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs et professeur au Département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval

Le programme «Opération carte d'identité», parrainé par le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac et diffusé auprès des commerçants par la Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac, n'est rien d'autre qu'une opération de propagande destinée à maquiller la vraie nature de l'industrie du tabac. C'est tout sauf une mesure capable d'enrayer la diffusion du tabagisme chez les enfants du pays.

Depuis un demi-siècle, l'industrie du tabac est impliquée dans une vaste conspiration pour cacher la vérité au sujet de la nocivité de ses produits et de la dépendance engendrée par la nicotine. La mise à jour de cette perfidie a provoqué un véritable assaut législatif et juridique contre l'industrie, assaut qui a sérieusement endommagé son image. Ce qui explique son zèle pour se redonner une apparence de dignité: elle admet que le tabac comporte certains risques pour la santé et se dit prête à endosser toute réglementation qu'elle juge raisonnable. Et bien sûr, elle souhaite empêcher les enfants de fumer.

Compte tenu des états de service de l'industrie du tabac, la communauté de la santé craignait que le programme «Opération carte d'identité» ne fût que

fumisterie. Or, ces craintes se trouvent confirmées par des documents secrets qui ont récemment été découverts. Il importe de rappeler que le programme «Opération carte d'identité» a été conçu aux États-Unis puis diffusé sous les noms It's the law (C'est la loi) ou We card (Nous demandons une pièce d'identité), deux slogans que l'on retrouve dans le programme canadien.

Déjà, dans un document daté de 1982, le Tobacco Institute (l'équivalent américain du Conseil canadien des manufacturiers des produits du tabac) disait redouter l'approche globale pour s'attaquer au tabagisme préconisée par ses adversaires. Pour riposter, le Tobacco Institute propose alors la mise sur pied d'un programme positif comme complé-

ment à ses efforts de lobbying. La création d'un programme pour décourager les adolescents de fumer y figure comme solution pour retarder toute réglementation pouvant restreindre la liberté de manœuvre des fabricants de cigarettes.

Cette stratégie a été adoptée par les compagnies de tabac. Un document de la compagnie Philip Morris vante déjà en 1991 les mérites du programme proposé par le Tobacco Institute et énumère quels seraient les facteurs ultimes pour déterminer son succès:

«1- Une réduction de l'introduction et de l'adoption des mesures législatives restreignant ou interdisant nos activités de vente et de marketing;  
2- l'adoption de mesures législatives favorables à l'industrie;

3- Accroître l'appui en faveur des fabricants de cigarettes de la part des entreprises, des parents et des enseignants.» (traduction libre)

C'est exactement le même scénario qu'ont adopté cette année les cigarettières canadiennes et leurs alliés au cours des audiences publiques portant sur les nouveaux avertissements à imprimer sur les paquets de cigarettes. Devant le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, ils ont constamment fait référence au programme «Opération carte d'identité» pour prouver qu'ils agissaient contre le problème du tabagisme chez les jeunes et que, par conséquent, le gouvernement ne devait pas imposer de nouveaux avertissements.

**NIGERIA**

**Dizaines de morts dans l'explosion d'un oléoduc**

■ LAGOS (AP) — Des dizaines de personnes, enfants et adultes, qui recueillaient du pétrole s'échouant d'un oléoduc nigérian à Atlas Cove près du port de Lagos d'Apapa, sont mortes brûlées vives hier lorsque le carburant a soudain explosé

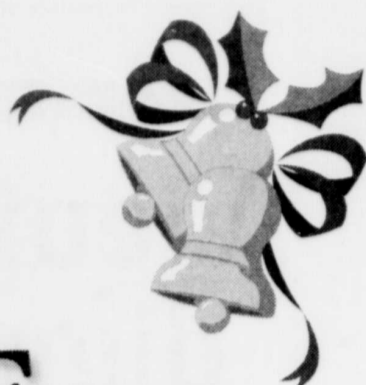
et pris feu. La compagnie attribue la responsabilité aux « voleurs de pétrole » qui sabotent les oléoducs. Les estimations du bilan variaient de 30 à 60 morts. Selon les habitants du secteur, une fuite inexplicable avait commencé il y a une semaine, de larges mares de pétrole se formant sur le sol. Le sabotage d'oléoduc est fréquent au Nigeria et plusieurs centaines de personnes sont mortes cette année dans des explosions attribuées par les autorités à ce type de pratique. (AP)

**ÉTATS-UNIS**

**Incendie sur un site de missiles nucléaires**

■ Un incendie s'est déclaré sur un site de missiles nucléaires « Minuteman » dans le Dakota du Nord hier, endommageant un bâtiment sans toutefois atteindre le local de lancement confiné dans le sous-sol, a indiqué le Pentagone. Deux

personnes étaient dans l'unité de lancement à Minot (Dakota du Nord) mais sont saines et sauvées, a indiqué un porte-parole. Le bunker, qui dispose d'un approvisionnement indépendant en air et en eau, a été conçu pour survivre en cas d'attaque nucléaire. Il a été fermé dès que le feu s'est déclaré dans le bâtiment au-dessus vers 5h. L'incendie était maîtrisé hier soir, a indiqué le Pentagone. Il ne présente aucun danger pour les 10 missiles nucléaires situés dans des silos séparés, à distance du site. (AFP)



**Ho, Ho, HOLÀ LE PAIEMENT**  
**JUSQU'À L'AN 2002**

**Demandez-nous comment... ne faire aucun paiement avant l'an 2002!\* Sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins!**

- ✓ VOUS AVEZ 13 MOIS COMPLETS POUR PAYER!
- ✓ LES PLUS BAS PRIX GARANTIS PENDANT 90 JOURS!
- ✓ 50 000 000 \$ DE MARCHANDISE EN INVENTAIRE!

**FRIGIDAIRE**

**SUPER ACHAT de Noël 479\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**Cuisinière d'entretien facile**

- Horloge électronique
- Surface de cuisson anti-éclaboussure relevable

**FRIGIDAIRE Crown SERIES**

ÉTAGÈRES EN VERRE RÉGLABLES!

**SUPER ACHAT de Noël 779\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**Réfrigérateur 18 pi.cu.**

- 3 tablettes pleine largeur en porte-à-faux en verre
- Grand casier dans la contre-porte
- Bac à dessus en verre.

**JVC**

**SUPER ACHAT de Noël 189\$**

**Magnéto Hi-Fi à 4 têtes**

- Installation et programmation faciles
- Têtes à 19 microns augmentent la qualité d'un enregistrement de 6 heures

**JVC**

**SUPER ACHAT de Noël 329\$**

**Lecteur de DVD**

- Son et image remarquables
- Jusqu'à 500 lignes de résolution
- Sorties Dolby Digital et vidéo à composants

**Panasonic**

**SUPER ACHAT de Noël 169\$**

**Four à micro-ondes 1,2 pi.cu.**

- 1000 watts de puissance de cuisson
- Cuisson automatique et décongélation rapide.

**JVC**

**SUPER ACHAT de Noël 369\$**

**Mini-chaîne 3 DC de 240 watts**

- Lecteur et changeur de 3 DC
- Magnétocassette double à auto-inversion
- Haut-parleurs bass reflex à 3 voies

**GE**

**Notre plus bas prix jamais vu!**

**SUPER ACHAT de Noël 479\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**Lave-vaisselle à encastrer**

- Puissant système de lavage à 3 niveaux et panier de luxe
- Broyeur Piranha
- Insonorisation Quiet Power +
- Mise en marche différée 0-6 heures

**JVC SÉRIE-D 32II**

**SUPER ACHAT de Noël 999\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**SÉRIE-D comprend**

- Entrée vidéo à composants et S-VHS
- Réglage spécial cinéma pour les films
- Télécommande universelle et hyper balayage
- Egalisateur, amplification des basses s'ajoute au son hyper surround pour des effets inoubliables

**JVC**

**GRATUIT! ETUI VALEUR DE 49\$! L'ACHAT DE TOUT CAMÉSCOPE JVC**

**SUPER ACHAT de Noël 599\$**

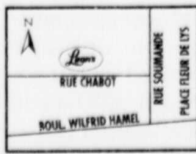
**Caméscope ACL de 2,5"**

- Zoom digital 300X
- Lumière automatique intégrée
- Traitement numérique de signal

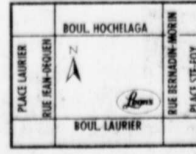
**Leon**

LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

**VANIER**  
100, rue Chabot,  
à proximité des Halles Fleur de Lys  
(418) 683-9600



**STE-FOY**  
Place de la Cité  
2600, boul. Laurier  
(418) 657-6902



**HEURES D'OUVERTURE** Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

\* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tous frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2002. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Empartez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.